



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

**PERSONNES CONVOQUÉES :** Membres du conseil d'administration

**DATE :** Jeudi 10 octobre 2024, de 15 h à 17 h 30

**LIEU :** Édifice Norton  
461, rue Argyll, Sherbrooke  
Salle Frances-Whittle



### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 21 août 2024 et de l'extrait de résolution pour voie électronique du 28 août 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 7.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
    - 7.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
    - 7.1.2 Rapport trimestriel et annuel 2023-2024 sur la promotion de la civilité, prévention du harcèlement et violence en milieu de travail
    - 7.1.3 Stratégie organisationnelle pour des milieux de travail sécuritaire
    - 7.1.4 Rapport annuel du conseil des infirmières et des infirmiers 2023-2024
    - 7.1.5 Avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers
  - 7.2 **Assurer la qualité des soins et services**
    - 7.2.1 Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité 2023-2024
  - 7.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 7.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
  - 7.5 **Intégrer la mission universitaire**
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
  - 8.1 Comité de vigilance et de la qualité du vendredi 23 août et du 2 octobre 2024
  - 8.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 23 septembre 2024

## **9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***

### **9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

9.1.3 Répertoire des conditions de travail pour les employés syndiqués non syndiqués et les employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux

### **9.2 Assurer la qualité des soins et services**

9.2.1 Règles de fonctionnement du conseil des sages-femmes

9.2.2 Certification – Pouvoir d'inspection

### **9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

### **9.4 Utiliser judicieusement les ressources**

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

### **9.5 Intégrer la mission universitaire**

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Démission d'un membre

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre

9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre

9.5.1.4 Nominations de nouveaux membres

9.5.2 Centre de recherche du CHUS - Nominations

## **10. Divers**

## **11. Huis clos**

11.1 Cadres supérieurs

11.2 Santé Québec – Évolution des travaux en cours

## **12. Clôture de la séance**

Date : 2024-10-03

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MERCREDI 21 AOÛT 2024 À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

<b>Présences :</b>	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
<b>Absences motivées :</b>	Simon Bérubé	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
<b>Absence non motivée :</b>	Patrick Boucher	Administrateur
<b>Invitées :</b>	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires juridiques et publiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Stéphanie Jetté	Directrice de la protection de la jeunesse
	Marie-Andrée Périgny	Présidente du conseil multidisciplinaire

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 83<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Au nom de tous les membres, le président félicite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, pour sa récente nomination au poste de vice-présidente adjointe pour la coordination de l'accès et des trajectoires de soins de Santé Québec; tous l'applaudissent.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

### SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 13 juin 2024 et des extraits de résolutions par voie électronique du 15 juillet 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
    - 7.1.1 Bilan annuel par la direction de la protection de la jeunesse
    - 7.1.2 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2023-2024
    - 7.1.3 Avis et recommandation du conseil multidisciplinaire
  - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
  - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
  - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
  - 7.5 Intégrer la mission universitaire
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
  - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du jeudi 27 juin 2024
  - 8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du lundi 19 août 2024
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
    - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
      - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
    - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
    - 9.1.3 Coordonnateur médical aux soins de fin de vie
    - 9.1.4 Nomination intérimaire au service des approches intensives CHUS
    - 9.1.5 Démission d'un membre du conseil d'administration
    - 9.1.6 Nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil
    - 9.1.7 Nominations au Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke
  - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
    - 9.2.1 Comité d'éthique clinique et organisationnel - Nominations
    - 9.2.2 Nomination du responsable des divulgations d'actes répréhensibles
  - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
  - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
    - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
    - 9.4.2 Contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog

9.4.3 Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont

9.4.4 Résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

9.4.5 Demande d'une licence

## **9.5 Intégrer la mission universitaire**

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Démission d'un membre

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre

9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre

9.5.1.4 Nomination d'un nouveau membre

9.5.2 Centre de recherche du CHUS - Nominations

## **10. Divers**

### **11. Huis clos**

11.1 Cadres supérieurs

11.2 Entente 108 - transfert d'examens de résonnance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie)

11.3 Appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie

11.4 Modification au plan d'organisation

11.5 Projet de loi 15 – Évolution des travaux

## **12. Clôture de la séance**

---

### **3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration**

Le président demande si parmi les membres il y a des conflits d'intérêts en lien avec les points à l'ordre du jour.

Madame Jocelyne Faucher indique qu'elle va se retirer lors de la présentation du point 9.4.3 *Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont.*

---

### **4.0 Période de questions du public**

Aucune question n'est soumise.

---

### **5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 13 juin 2024 et des extraits de résolutions par voie électronique du 15 juillet 2024**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 13 juin 2024 et des extraits de résolutions par voie électronique du 15 juillet 2024, ils sont adoptés tels que présentés.

---

### **6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général**

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 14 juin au 21 août 2024, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

## 7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

### 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

#### 7.1.1 Bilan annuel par la direction de la protection de la jeunesse

Le président invite Mme Stéphanie Jetté, directrice de la protection de la jeunesse, à présenter le bilan annuel 2023-2024 de la Direction de la protection de la jeunesse.

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, la directrice de la protection de la jeunesse a l'obligation de présenter au conseil d'administration de l'établissement le bilan annuel de l'exercice de ses responsabilités et du fonctionnement du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Madame Jetté présente en détail les travaux de la dernière année.

Après questions et commentaires, le président remercie Madame Jetté de la présentation.

#### 7.1.2 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire (CM) 2023-2024

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du CM à présenter le rapport annuel 2023-2024, comme prévu à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'Article 226.

Madame Périgny présente la liste des membres du comité exécutif 2023-2024, les faits saillants et les activités réalisées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Elle rappelle le mandat du CM et poursuit avec les priorités annuelles et les perspectives pour 2024-2025.

En terminant, elle présente les principaux changements qui auront lieu au CM au 1<sup>er</sup> décembre 2024, suivant l'entrée en vigueur de la Loi 15 sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux du MSSS.

Après échanges, les membres prennent acte du rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2023-2024.

#### 7.1.3 Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire

Madame Périgny poursuit en présentant les avis et recommandations du conseil multidisciplinaire et après questions et commentaires la résolution est adoptée.

#### **RÉSOLUTION : CA-7889 – 2024-08-21**

**Relative aux Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE**

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
  - le statut vulnérable des usagers nécessitant des soins et services en déficience auditive et visuelle;
  - l'importance d'assurer la sécurité de ces usagers en maintenant un niveau d'accessibilité équitable et adapté au code du bâtiment, pour les personnes présentant un handicap;
  - la réalité du manque de locaux de plus en plus grandissant dans notre organisation;
  - le système de gestion intégrée de la performance (SGIP) qui s'appuie notamment sur l'importance de « *Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, chercheurs, partenaires, bénévoles et communauté* » et « *Agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population* »;

- les recommandations émises dans « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS » ci-joint;
- l'adoption du présent avis « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE PRENDRE ACTE :** des avis et recommandations du conseil multidisciplinaire;

**DE MANDATER :**

- la directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée, Mme Annie Boisvert, et la directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation, Mme Karine Duchaineau :
  - o de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
  - o d'interpeller les directions concernées, au besoin;
  - o d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis, échéancier : *d'ici trois mois.*

**7.2 Assurer la qualité des soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**7.4 Utiliser judicieusement les ressources**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**7.5 Intégrer la mission universitaire**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## **8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

### **8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du jeudi 27 juin 2024**

Madame Diane Gingras, présidente du comité, mentionne les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions.

### **8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du lundi 19 août 2024**

Le président fait part des différents sujets présentés lors de la rencontre.

## **9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

### **9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**

#### 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

##### 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA-7845 à 7875 – 2024-08-21**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

#### 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

**RÉSOLUTION : CA-7876 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination de chefs de services et/ou de départements**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, le 8 juillet 2024;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :**
- la nomination de la Dre Jessika Roy-Desruisseaux à titre de cheffe de service de gérontopsychiatrie du département de psychiatrie pour un mandat de 4 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2028.
  - la nomination de la Dre Laurie Pelletier au service de soins hospitaliers du département de psychiatrie pour un mandat de quatre ans qui est débuté depuis le 13 février 2024.

9.1.3 Nomination de la Coordonnatrice médicale de soins de fin de vie

**RÉSOLUTION : CA-7877 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination de la Coordonnatrice médicale de soins de fin de vie**

- CONSIDÉRANT :**
- la Loi concernant les soins de fin de vie;
  - la politique de l'établissement sur les soins de fin de vie et son application;
  - la recommandation du Directeur des services professionnels;
  - le soutien du CECMDP à la nomination;
  - le départ de Dre Linda Gagnon;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :**

- DE NOMMER :** Dre Alexandra Cayer, coordonnatrice aux soins de fin de vie, pour un mandat de quatre ans à partir de septembre 2024 à la suite du départ de Dre Linda Gagnon qui maintient, cependant, une disponibilité en soutien.

9.1.4 Nomination intérimaire au service des approches intensives CHUS

**RÉSOLUTION : CA-7878 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination intérimaire au service des approches intensives CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
  - la recommandation du directeur des services professionnels;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :**

- DE NOMMER :** Dre Joany Raïche, chef intérimaire, du service des approches intensives CHUS, du département de psychiatrie, à partir du 30 septembre 2024, jusqu'à la fin du congé de maternité de Dre Marie-Michèle Tremblay, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2025, inclusivement.

9.1.5 Démission d'un membre du conseil d'administration

**RÉSOLUTION : CA-7900 – 2024-08-21**

**Relative à la démission d'un membre du conseil d'administration**

- CONSIDÉRANT :**
- l'intention de la démission signifiée par M. Serge Therrien au président du conseil d'administration et à son secrétaire;
  - que pour que la vacance devienne effective, la démission doit être acceptée par le conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** la démission de M. Serge Therrien, membre indépendant du conseil d'administration, ayant une expertise en ressources immobilières, informationnelles et humaines, et ce, à compter du 17 juin 2024.

9.1.6 Nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil

**RÉSOLUTION : CA-7890 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil**

- CONSIDÉRANT :**
- le départ imminent de Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - le niveau de représentation souhaité;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Karine Duchaineau, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation, à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil, à compter du 21 août 2024.

9.1.7 Nomination au Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke

**RÉSOLUTION : CA-7891 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination au Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke**

- CONSIDÉRANT :**
- le départ de l'un des deux membres du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du CESS, Mme Robin Marie Coleman;
  - l'acceptation par Stéphanie McMahon, déjà membre, de représenter le président-directeur général au conseil d'administration du CESS;
  - l'expertise et les connaissances en partenariat économique de Mme Pascale Bélisle;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Stéphanie McMahon à titre de représentante du président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé mentale de Sherbrooke;

**DE NOMMER :** Mme Pascale Bélisle à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé mentale de Sherbrooke.

## 9.2 Assurer la qualité des soins et services

### 9.2.1 Comité d'éthique clinique et organisationnel - Nominations

#### **RÉSOLUTION : CA-7879 – 2024-08-21**

##### **Relative au Comité d'éthique clinique et organisationnel - Nominations**

**CONSIDÉRANT :**

- le cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et les règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle;
- la recommandation du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) pour la candidature de Mme Stacy Corriveau;
- l'accord des supérieurs immédiats des candidats;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** pour des mandats de trois ans :

- Mme Stacy Corriveau comme membre CII (en remplacement de Mme Céline Jodar);
- Mme Chloé Girard comme membre cadre intermédiaire (en remplacement de Mme Nathalie Fortin);
- M. Washington Campos Barbosa Lima comme membre cadre intermédiaire (excédentaire);
- Mme Tina Matthews à titre de vice-présidente.

**D'ADOPTER :** Les modifications proposées aux règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, notamment pour ajouter un poste « FMSS ».

### 9.2.2 Nomination du responsable des divulgations d'actes répréhensibles

#### **RÉSOLUTION : CA-7880 – 2024-08-21**

##### **Relative à la nomination du responsable des divulgations d'actes répréhensibles**

**CONSIDÉRANT :**

- que la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017;
- que la loi est applicable aux établissements publics au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
- que la loi exige que la personne ayant la plus haute autorité administrative désigne un responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés;
- les qualités requises pour exercer les rôles confiés au responsable du suivi des divulgations;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Madame Nathalie Guesneau, adjointe à la directrice des ressources financières par intérim, responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles, sous la gouverne du président-directeur général, et ce, à compter du 30 septembre 2024.

**9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**9.4 Utiliser judicieusement les ressources**

**9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ**

**RÉSOLUTION : CA-7881 – 2024-08-21**

**Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ**

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
  - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
  - la recommandation du directeur des services professionnels;
  - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :**

**D'AJOUTER :** le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- Dre Laurie Pelletier, chef de service, département de psychiatrie  
CSSS de Memphrémagog (O106X), CHUS Hôpital Fleurimont (O116X), CHUS Hôpital-Dieu (O110X), Hôpital de Granby (O103X), CSSS du Granit (O112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (O102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (O100X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (O113X)

**D'AJOUTER :** le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- Dr Jean-Daniel Carrier, chef de service, département de psychiatrie – Service des soins externes  
CSSS de Memphrémagog (O106X), CHUS Hôpital Fleurimont (O116X), CHUS Hôpital-Dieu (O110X), CSSS du Granit (O112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (O102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (O100X)

**DE RETIRER :** le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- Dr Claude Arbour  
Pour toutes les installations ci-haut mentionnées

<b>D'AJOUTER :</b>	le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : <ul style="list-style-type: none"><li>• Dre Marie-Hélène Lorient, directrice adjointe à la DSP</li></ul> Toutes les installations
<b>D'AJOUTER :</b>	le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : <ul style="list-style-type: none"><li>• Dre Claude Arsenault, médecine générale, périnatalité/obstétrique</li></ul> CHUS Hôpital Fleurimont (O116X), CHUS Hôpital-Dieu (O110X)
<b>DE RETIRER :</b>	le nom de la personne suivante, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2024, au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : <ul style="list-style-type: none"><li>• Dr Paul Farand, chef du service de cardiologie</li></ul> CHUS Hôpital-Dieu (O110X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (O113X), Hôpital de Granby (O103X), CSSS du Granit (O112X), CSSS Memphrémagog (O106X), Hôpital et Centre d'hébergement Argyll (O111X), Hôpital et Centre d'hébergement D'Youville (O452X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (O100X), CLSC et CHSLD Valcourt (11545), CLSC et CHSLD Windsor (O450X)

#### 9.4.2 Contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog

##### **RÉSOLUTION : CA-7892 – 2024-08-21**

##### **Relative au contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog**

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne début le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
  - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
  - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
  - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- DE RECOMMANDER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 11 millions de dollars sur une période de 15 ans.

9.4.3 Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont

Madame Jocelyne Faucher se retire pour ce point à l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION : CA-7893 – 2024-08-21**

**Relative à la servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont**

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène doit être accordée en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'Hôpital Fleurimont;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** la servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'Hôpital Fleurimont;

**D'AUTORISER :** le président-directeur général à procéder à la signature des documents.

9.4.4 Résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

**RÉSOLUTION : CA-7894 – 2024-08-21**

**Relative aux résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

- ATTENDU :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
  - que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
  - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le rapport trimestriel de la période 03 2024-2025 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de – 18 143 356 millions de dollars. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 39 850 271 millions de dollars à être approuvés par le MSSS;

**D'AUTORISER :** le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

9.4.5 Demande d'une licence

**RÉSOLUTION : CA-7882 – 2024-08-21**

**Relative à une demande d'une licence**

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une telle résolution est exigée par le Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser la personne-ressource de l'établissement à compléter la demande;
  - qu'aucune licence n'a été émise à l'établissement pour la période débutant le 29 septembre 2024;
  - qu'une telle licence est requise par la loi pour faire des tirages moitié-moitié afin de financer des activités sociales réunissant des groupes d'employés;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** Mme Nathalie Guesneau, adjointe à la directrice des ressources financières (DRF) par par intérim, et membre du Comité bien-être de la DRF au travail, comme personne désignée à la section 2 – Identification de la personne-ressource de la Demande de licence de tirage moitié-moitié de moins de 5 000 \$ de la Régie des alcools, des courses et des jeux, à agir au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.5 **Intégrer la mission universitaire**

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Démission d'un membre

**RÉSOLUTION : CA-7883 – 2024-08-21**

**Relative à la démission d'un membre**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** la démission de Mme Lise Lévesque à titre de membre scientifique, en date du 24 juillet 2024.

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre

**RÉSOLUTION : CA-7884 – 2024-08-21**

**Relative au changement de statut d'un membre**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** le changement de statut à partir du 14 juin 2024, ainsi que le renouvellement de mandat au CÉR de Mme Caroline Rancourt, membre substitut, représentante scientifique, pour une période de trois ans, du 14 juin 2024 au 14 juin 2027.

9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre

**RÉSOLUTION : CA-7885 – 2024-08-21**

**Relative au renouvellement de mandat d'un membre**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** le renouvellement de mandat CÉR de Mme Valérie Renaud, membre régulier-juriste du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, du 7 octobre 2024 au 7 octobre 2027.

9.5.1.4 Nomination d'un nouveau membre

**RÉSOLUTION : CA-7886 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination d'un nouveau membre**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** la nomination de Mme Jordan Morissette, comme membre représentante du public au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de trois ans (du 21 août 2024 au 21 août 2027).

### 9.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nominations

**RÉSOLUTION : CA-7887 – 2024-08-21**

**Relative au centre de recherche du CHUS – Nominations**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheur doit faire l'objet d'une résolution du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire de Sara Larivière et de Oraly Sanchez-Ferras et de chercheuse clinicienne de Dre Virginie Plante.

---

## 10.0 Divers

---

Aucun autre sujet n'est présenté.

---

## 11.0 Huis clos

---

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Les sujets suivants sont présentés en détail et après échanges, les résolutions sont adoptées.

### 11.1 Cadres supérieurs

#### 11.1.1 Modification de l'extrait de résolution pour la nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels

**RÉSOLUTION : CA-7888 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination de Dr Adam Frenette à titre de directeur adjoint des services professionnels**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de trois équivalents temps complet répartis sur quatre postes de cadres supérieurs médecins DSP adjoints;
  - les postes vacants et le départ de Dre Édith Grégoire;
  - la qualité et responsabilité du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Dr Adam Frenette, à titre de directeur adjoint des services professionnels (3 à 4 jours/semaine), à la Direction des services professionnels, pour un mandat de quatre ans.

11.2 Entente 108 - transfert d'examens de résonance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie)

**RÉSOLUTION : CA-7895 – 2024-08-21**

**Relative à l'entente 108 - transfert d'examens de résonance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie)**

- ATTENDU :**
- que les délais d'accès pour des examens de résonance magnétique se détériorent;
  - que la demande pour ce type d'examens augmente;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'AUTORISER :** la conclusion d'une entente de type 108 pour transférer 2 500 examens annuellement avec le Centre Radiologique de l'Estrie pour une durée d'une (1) année assujettie de deux (2) options d'une durée d'un (1) an chacune.

11.3 Appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie

**RÉSOLUTION : CA-7896 – 2024-08-21**

**Relative à l'appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie**

- ATTENDU :**
- que les infrastructures de téléphonie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS soutiennent tous les services cliniques et administratifs sur tout le territoire;
  - que les services de téléphonie occupent une place importante dans la gestion de la sécurité des usagers, visiteurs et employés;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS fournit aussi les services de téléphonie directement aux usagers dans les chambres de soins de courte durée et dans la majeure partie des chambres en soins de longue durée;
  - que les services de téléphonie sont essentiels au bon fonctionnement de l'ensemble de l'organisation et, de ce fait, requièrent un soutien 24/7;
  - que la non-disponibilité de la téléphonie augmente substantiellement le risque d'événements indésirables pouvant avoir des conséquences sur les usagers et usagères du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que l'établissement peut s'attendre à devoir assumer désormais une dépense annuelle de 525 000 \$ pour l'ensemble du territoire;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'AUTORISER :** l'appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

11.4 Modification temporaire du plan d'organisation

**RÉSOLUTION : CA-7897 – 2024-08-21**

**Relative à la modification temporaire du plan d'organisation**

- CONSIDÉRANT :**
- l'ampleur de l'organisation et des responsabilités du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - le départ de la présidente-directrice générale adjointe et l'incapacité de nommer rapidement un intérim pour la remplacer;
  - la nécessité de stabiliser l'établissement à l'aube de la fusion avec Santé Québec;
  - la nécessité de soutenir adéquatement les directions cliniques et administratives;
  - la nécessité de donner la marge de manœuvre nécessaire au président-directeur général et l'équipe de la Direction générale pour faire face aux futurs changements;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la modification temporaire du plan d'organisation, selon le nouveau modèle proposé, et ce, pour la période autorisée par le MSSS de 12 mois;

**D'AUTORISER :** l'ajout d'un poste de directeur général adjoint aux affaires administratives, et ce, après autorisation du MSSS.

11.5 Nomination du comité de sélection du directeur général adjoint aux affaires administratives

**RÉSOLUTION : CA-7898 – 2024-08-21**

**Relative à la nomination du comité de sélection du directeur général adjoint aux affaires administratives**

- CONSIDÉRANT :**
- la précédente demande de modification temporaire du plan d'organisation;
  - l'autorisation d'ajouter un poste de hors-cadre de directeur général adjoint aux affaires administratives par le conseil d'administration;
  - l'autorisation par le MSSS d'ajouter un poste de hors-cadre de directeur général adjoint aux affaires administratives selon les paramètres du MSSS;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** la mise en place du comité de sélection du directeur général adjoint aux affaires administratives selon la composition proposée.

#### 11.6 Loi 15 sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux - Évolution des travaux

Le président-directeur général informe les membres de l'évolution des travaux liés à la Loi 15 du MSSS.

#### **Ajout d'un sujet omis à l'ordre du jour du conseil d'administration du jeudi 13 juin 2024:**

#### 11.7 Budget 2024-2025

##### **RÉSOLUTION : CA-7901 – 2024-06-13**

##### **Relative au budget 2024-2025**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois (3) semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
  - que le 24 avril 2024, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2024-2025;
  - les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
  - que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
  - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire; et
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le budget 2024-2025 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire.

**D'AUTORISER :** le président du C.A. et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

---

#### 12.0 Clôture de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS EXTRAIT DE RÉOLUTION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par voie électronique : 28 août 2024

Résolution : CA-7899 – 2024-08-28

---

Objet : Rapport annuel de gestion 2023-2024 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

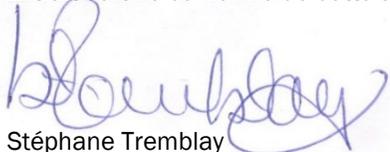
---

- CONSIDÉRANT :**
- l'obligation légale de produire un rapport annuel de gestion (art. 182.7 LSSSS);
  - la circulaire ministérielle 2022-020;
  - la réception de l'accusé-réception du 28 juin dernier ainsi que la correspondance ministérielle du 2 août dernier qui vient préciser les prochaines étapes pour dépôt d'ici le 6 septembre;
  - l'accord des membres du conseil d'administration

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le rapport annuel de gestion 2023-2024 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Extrait certifié conforme de cette séance.



Stéphane Tremblay  
Secrétaire  
2024-08-28

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Président du conseil d'administration et président-directeur général

## Communications internes

- Poursuite des gembas
- La VIÉtrine express : Pour consultation : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/vietrine-express/>
- Le Journal La VIÉtrine : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/journal-la-vietrine/>
- L'Infolettre : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/infolettre/>
- Le Bulletin de la Direction de santé publique : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/sante-publique/vision-sante-publique/>

## Représentation du président du conseil d'administration et des hors cadres dans les RLS

- 22 août 2024 | Tournoi de golf persévérance scolaire de la Fondation du Centre de service scolaire de Sherbrooke | M. Fortier et Mme Gingras
- 11 septembre 2024 | Journée de visite des organismes communautaires RLS La Pommeraie | Annie Boisvert
- 25 septembre 2024 | Assemblée générale annuelle de la Fondation du CHUS | M. Fortier et Stéphane Tremblay
- 9 octobre 2024 | Rencontre thématique sur la santé | Territoire des sources | Annie Boisvert

## Activités spécifiques

- 29 août 2024 | Rencontre CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la ministre Isabelle Charest | Stéphane Tremblay et Karine Duchaineau
- 11 septembre 2024 | Soirée des Grands Donateurs de la Fondation BMP | Annie Boisvert
- 12 et 13 septembre 2024 | Visite de l'établissement public de santé Barthélémy Durand | Stéphane Tremblay et Karine Duchaineau
- 20 septembre : Visite de pré-ouverture MDA Coaticook | Stéphane Tremblay
- 26 et 27 septembre 2024 | Colloque francophone des leaders en santé | Annie Boisvert
- 4 octobre 2024 | Forum des gestionnaires
- 4 octobre 2024 | Visite du ministre Carment | Jacques Fortier, Stéphane Tremblay

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 7.1.1 Temps requis : 5 min

<b>Sujet du dossier</b>	Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental		
<b>Responsable</b>	Dr Stéphane Tremblay	<b>Dossier présenté par</b>	
<b>Objectif</b>	<input type="checkbox"/> Décision	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Consultation <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi
Faire rapport au conseil d'administration sur l'application du « Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental » en présentant :			
<ol style="list-style-type: none"> <li>le nombre de mises sous garde préventives</li> <li>le nombre de mises sous garde provisoires</li> <li>le nombre de mises sous garde autorisées en vertu de l'article 30 du Code civil</li> <li>le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.</li> </ol>			

### Mise en contexte (contexte et enjeux)

La mise sous garde d'une personne (préventive, provisoire et autorisée en établissement) est une mesure légale exceptionnelle utilisée pour contraindre une personne, en l'absence de son consentement, à rester sous surveillance dans une installation d'un établissement de santé et de services sociaux dotée des aménagements nécessaires, donc à l'y garder contre son gré en la privant de sa liberté. Cette mesure ne peut s'appliquer qu'en tout respect des lois applicables, en agissant en toute transparence vis-à-vis de l'usager et en s'assurant de respecter les garanties légales et procédurales visant la protection ainsi que le respect des droits et recours de l'usager.

Le conseil d'administration a adopté un « Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental - CIUSSS de l'Estrie – CHUS » qui traduit en action les règles à respecter et les procédures à utiliser lorsqu'une personne représentant un danger pour elle-même ou pour autrui en raison de son état mental doit être gardée, contre son gré, dans notre organisation, en application de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38)*.

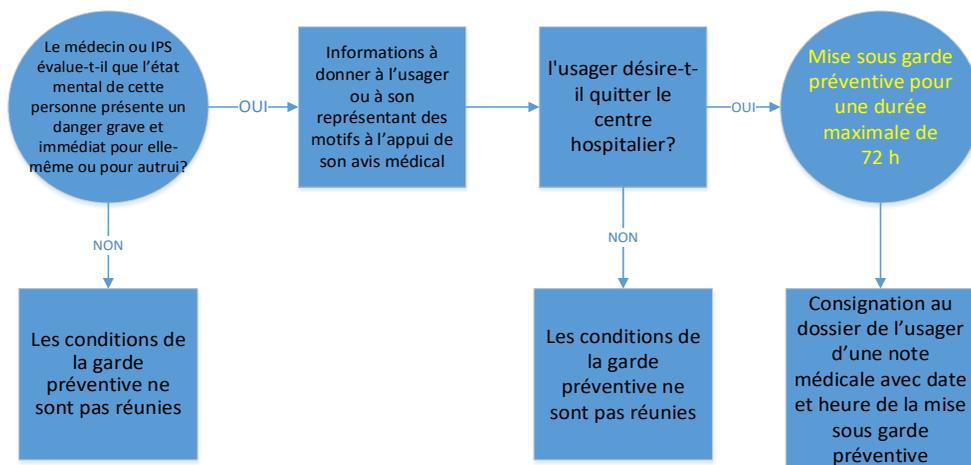
La LSSSS précise le rôle du conseil d'administration à la suite de l'adoption du protocole. L'article 118.2 de la LSSSS indique que le directeur général de l'établissement doit, au moins tous les trois mois, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole. Ce rapport doit notamment indiquer, pour la période concernée, le nombre de mises sous garde préventives ou provisoires, le nombre de mises sous garde autorisées en vertu de l'article 30 du Code civil et le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

La garde en établissement est encadrée par la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38)* et les articles 26 à 31 du *Code civil du Québec*. Trois types de mise sous garde en établissement sont encadrés par la Loi, soit la garde préventive, la garde provisoire et la garde autorisée. Chacune d'elles restreint la liberté de la personne, sans toutefois porter atteinte à ses autres droits fondamentaux. Afin de permettre aux membres du conseil d'administration d'apprécier le rapport présenté, il est important de bien comprendre les types de garde :

- Garde préventive** : permet de maintenir dans un établissement de santé un usager pris en charge par un établissement s'il présente un danger grave et immédiat pour lui-même ou pour autrui en raison de son état mental. Il s'agit d'une décision clinique, prise par le médecin.

Une mise sous garde préventive ne peut excéder 72 h. Si ce délai est dépassé, la personne ne peut plus être retenue et doit être libérée sauf si une ordonnance du Tribunal du Québec accepte le maintien de la garde.

Illustration du processus de garde préventive :



- Garde provisoire** : émane d'une procédure judiciaire et doit être ordonnée par un tribunal. Son but est de permettre d'imposer une évaluation psychiatrique à un usager qui refuse de s'y soumettre ou qui est inapte à consentir à une telle évaluation, alors que des motifs sérieux permettent de croire que son état mental présente un danger pour lui-même ou pour autrui. Elle permet de maintenir l'usager en garde le temps d'évaluer si une garde en établissement (garde autorisée) est nécessaire.

La procédure doit être finalisée dans les 96 h ou 144 h suivant l'ordonnance de garde provisoire

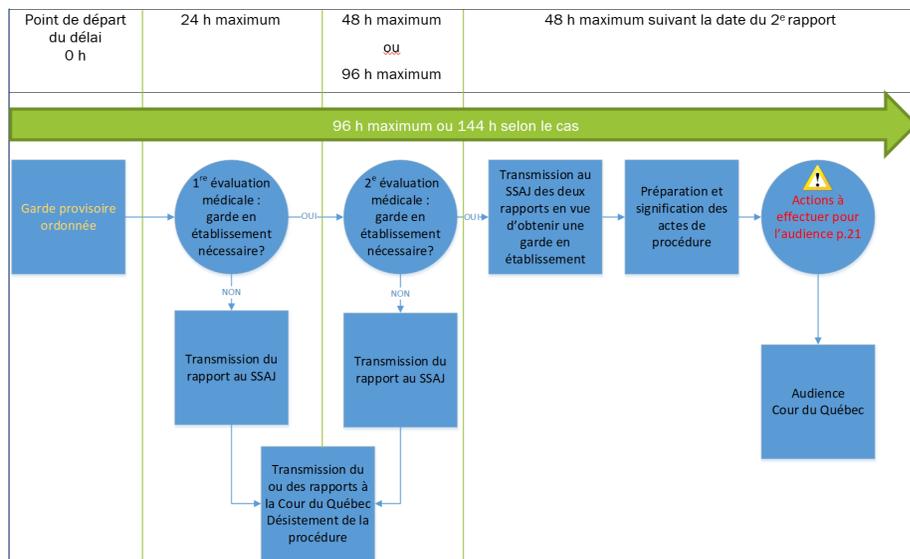
3. **Garde autorisée** : à la suite d'une évaluation psychiatrique, la garde en établissement ne peut être autorisée par le tribunal que si les deux rapports d'examen psychiatrique concluent à la nécessité de cette garde et que l'usager présente un danger pour lui-même ou autrui en raison de son état mental.

La demande de garde en établissement sera demandée en tenant compte de la durée recommandée par les psychiatres ayant procédé aux évaluations. Si les durées recommandées dans les deux rapports sont différentes, la demande sera faite en tenant compte de la durée la plus courte.

Toutefois, c'est le juge qui autorise la garde en établissement et qui en fixe la durée.

La personne sous garde en établissement doit être libérée dès que la garde n'est plus justifiée, même si la période fixée dans la décision du juge n'est pas échu.

Illustration du processus de garde autorisée :



4. **Demande de prolongation de la garde en établissement** : Il est possible que le délai fixé par le juge ne soit pas suffisant et qu'une prolongation soit nécessaire. Il est alors obligatoire de faire une nouvelle demande devant la Cour du Québec pour garder la personne au-delà du délai fixé dans le jugement.

Selon l'état de santé du patient, et son aptitude à consentir aux évaluations, une garde provisoire (point 2) ou une garde en établissement (point 3) peut être demandée.

Ainsi, les **demandes de gardes provisoires (2) et les demandes de garde en établissement (3) sont des demandes qui sont présentées à la Cour du Québec, pour autorisation.** Les demandes de prolongation de la garde en établissement (4) sont aussi des dossiers qui seront présentés à la Cour à titre de garde provisoire ou de garde en établissement.

Une **garde en établissement peut prendre fin (levée de la garde)** de différentes façons :

- Lors d'une évaluation médicale, un médecin lève la garde s'il ne l'évalue plus nécessaire : Un médecin peut mettre fin à tout moment à la garde en établissement s'il ne l'estime plus justifiée, même si le délai ordonné par le juge n'est pas échu.
- À l'expiration du délai de production d'un rapport psychiatrique périodique sans que ce rapport soit produit.
- Le délai fixé par le juge dans sa décision est échu et aucune autre décision n'a prolongé cette garde. La garde est levée de façon automatique et sans autre formalité.

Une fois la garde levée, l'usager est libéré et ne peut être retenu contre sa volonté.

Le rapport présenté permet au conseil d'administration de prendre acte des dossiers qui sont présentés à la Cour, ainsi que du nombre de garde en établissement.

Annuellement, **le volume de gardes qui sont présentés à la Cour est stable, bien qu'il y ait eu une diminution du nombre de gardes préventives. Une sensibilisation a été effectuée auprès des équipes cliniques afin de nous assurer que les services juridiques est informé de toutes les gardes préventives qui sont appliquées.**

Un seul élément pourrait permettre de faciliter la gestion des dossiers de garde :

- Automne 2024 : Implantation par la DPSMD et la DSP des formulaires en lien avec le protocole de garde adopté par l'établissement en 2019. Ces formulaires devraient possiblement aider les centres périphériques.

### Impacts sur les usagers, les proches et la population

L'établissement respecte son protocole de garde en établissements, ainsi que les droits des usagers.

Documents joints  Registre des gardes en établissements - Trimestre 1 (avril, mai, juin) 2024-2025

Fiche produite par

Dernière mise à jour le

Marie-France Bégin – Chef de services | Affaires juridiques

30 septembre 2024





# Rapport annuel de gestion 2023-2024

Conseil des infirmières et infirmiers (CII)  
du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Rédigé par :

Stéphanie Charest, Présidente du CII  
Annie Champoux, Présidente intérimaire du CIA  
Daphnée Carrier, présidente du CRI

31 mars 2024

## TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES .....	3
PRÉAMBULE .....	4
1. MANDAT DU CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS.....	5
2. EFFECTIFS DU CII.....	6
3. COMITÉ DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES.....	8
4. MANDAT DU CIIA .....	8
5. EFFECTIFS DU CIIA.....	9
6. RAPPORT DU COMITÉ DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE .....	9
7. MANDATS DU CRI.....	10
8. EFFECTIFS DU CRI .....	10
10. ACTIVITÉS ET RÉALISATION DÉTAILLÉES DU CII-CIIA ET CRI 2023-2024 .....	11
11. BILAN FINANCIER ET PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU CII.....	12
ANNEXE 1 : CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES ET DES SESSIONS DE TRAVAIL DU CECII .....	15
ANNEXE 2 : CHARTE D'ENGAGEMENT .....	16
ANNEXE 3 : CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES CRI 2023-2024.....	17
ANNEXE 4 : LETTRE D'ENGAGEMENT POUR LE FINACEMENT DE LA JOURNÉE RELÈVE 2024 .....	17
ANNEXE 5 : AVIS ET RECOMMANDATIONS .....	19

Le présent document est disponible dans l'intranet à cet emplacement :  
[CIUSSS de l'Estrie – CHUS | Conseils et comités | Conseil des infirmières et infirmiers \(CII, CIIA et CRI\) | Documentation](#)

*N.B. : Dans ce document, l'emploi du féminin désigne aussi bien les hommes que les femmes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*

## ACRONYMES

CIUSSSE-CHUS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
CII	Conseil des infirmières et infirmiers
CECII	Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers
CIIA	Conseil des infirmières et infirmiers auxiliaires
CRI	Comité de la relève infirmière
CA	Conseil d'administration
PDG	Président-directeur général
DSI	Direction des soins infirmiers
IPS	Infirmière praticienne spécialisée
IPSPL	Infirmière praticienne spécialisée première ligne
DPJe	Direction des programmes jeunesse
DHSLD	Direction de l'hébergement en soins de longue durée
ASI	Assistant au supérieur immédiat
CCC	Conseillère cadre clinicienne
DACMU	Direction des affaires cliniques, médicales et universitaires
CAP	Centrale d'appels-première ligne
DRHCAJ	Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
CEPI	Candidate à l'exercice de la profession infirmière
CEPIA	Candidate à l'exercice de la profession infirmière auxiliaire
MSSS	Ministère de la santé et des services sociaux
LSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
UdeS	Université de Sherbrooke
CM	Conseil multidisciplinaire
OIIQ	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
OIIAQ	Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
ACIIQ	Association des conseils des infirmières et infirmiers du Québec
SI	Soins infirmiers
PCI	Protection et contrôle des infections
CMDP	Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
ORIE	Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Estrie

## PRÉAMBULE

Le Conseil des infirmières et infirmiers est une instance consultative officielle prévue par la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (LSSSS, article 219) et s'intègre à la structure organisationnelle des établissements publics de santé.

La force et l'importance du CII résident dans le fait que l'ensemble des professionnels en soins infirmiers de l'établissement en sont membres. Ils disposent ainsi d'un canal direct pour la transmission d'avis-recommandations au Conseil d'administration et l'émission d'avis-recommandation au Président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. Les interventions du CII permettent de faire valoir la contribution unique des infirmières et des infirmiers à l'efficacité des soins de santé, c'est-à-dire une contribution de haut calibre professionnel, riche en retombées significatives pour la clientèle des établissements. De plus, par le fait que les infirmières et les infirmiers soient fréquemment en pratique de soins directs auprès des usagers, leur expérience est précieuse pour l'amélioration des services de santé.

Le CII détient un pouvoir de recommandation et non un pouvoir décisionnel. Par le biais de son Comité exécutif formé d'au moins quatre (4) infirmières ou infirmiers, du Président-directeur général, de la Directrice des soins infirmiers et de deux (2) membres du Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires, le CII formule des avis et des recommandations. Il est investi du pouvoir propre à une fonction consultative qui consiste à aider la direction d'une organisation à résoudre un problème, à améliorer une situation ou à faire face à une situation totalement nouvelle. Le CECII dépose chaque année son rapport de gestion au Conseil d'administration.

Ce rapport annuel vise à présenter les activités accomplies, entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024, par le Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers, le Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires et le Comité de la relève infirmière du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. De plus, il dresse un portrait des objectifs et des actions réalisées. Le bilan financier 2023-2024 et la planification budgétaire 2024-2025 ainsi que les avis et les recommandations émis en cours d'année font partie intégrante du présent rapport.

# 1. MANDAT DU CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

## 1.1. Responsabilités envers le Conseil d'administration

Le CII est responsable, pour chaque centre exploité par son établissement, envers le Conseil d'administration de (LSSSS, préc. note1, art. 219, par. 1) :

- Apprécier, de manière générale, la qualité des actes infirmiers posés dans le centre et, le cas échéant et en collaboration avec le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, des activités visées à l'article 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (chapitre I-8) et exercées dans le centre;
- Faire des recommandations sur :
  - Les règles de soins médicaux et d'utilisation des médicaments applicables à leurs membres dans le centre;
  - Les règles de soins infirmiers applicables à leurs membres dans le centre;
  - La distribution appropriée des soins dispensés par leurs membres dans le centre;
- Donner son avis sur :
  - L'organisation, la distribution et l'intégration des soins infirmiers sur le territoire et sur la planification de la main d'œuvre infirmière (LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87);
  - Certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région et qui impliquent les soins infirmiers (LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87);
  - Les approches novatrices de soins et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population (LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87);
- Produire un rapport annuel destiné au CA concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent (LSSSS, article 220);
- Assumer toute autre fonction que lui confie le CA.

## 1.2. Responsabilités envers le Président-directeur général

Le CII est, pour chaque centre exploité par l'établissement, responsable envers le Président-directeur général de donner son avis sur les questions suivantes (LSSSS, préc. note1, art. 221.) :

- L'organisation scientifique et technique du centre;
- Les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des infirmières et infirmiers;
- Toute autre question que le PDG porte à son attention.

## 2. EFFECTIFS DU CII

Le Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS de l'Estrie - CHUS représente près de 5 000 infirmières, infirmières auxiliaires et infirmières praticiennes spécialisées (IPS) réparties dans les neuf (9) RLS de notre établissement.

Le tableau ci-dessous présente la liste des membres du CECII du CIUSSS-CHUS.

<b>Tableau 1 : Membres du Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers</b>		
<b>Nom</b>	<b>RLS</b>	<b>Fonction</b>
Stéphanie Charest	RLS Sherbrooke	Présidente, IPSPL, membre d'office du CRI et du CIIA, DSI
Katherine Tanguay-Boucher	RLS Haut St-François	Vice-présidente, conseillère en soins et préceptorat, DSI
Jacynthe Busby	RLS Memphrémagog	Responsable des communications, infirmière clinicienne, DSG
Eugénie Matteau	RLS La Pommeraie	Trésorière, IPSPL, DSI
Daphnée Carrier	RLS Val St-François	Co-présidente du CRI, Infirmière clinicienne, gestionnaire responsable, DHSLD
Sophie Nadeau-Rousseau	RLS Memphrémagog	Infirmière clinicienne en périnatalité et IBCLC certifiée (consultante en lactation), DPJe
Hélène Michaud	RLS Sherbrooke	Conseillère cadre clinicienne intermédiaire-Médecine/santé publique, DSI.
Caroline Cayer	RLS Sherbrooke	Infirmière clinicienne, coordonnatrice de recherche en neurologie, DACMU
Dany Cordeau	RLS Haute-Yamaska	Infirmière clinicienne, coordonnatrice de recherche clinique, DACMU
Caroline Lehoux	RLS Sherbrooke	Infirmière clinicienne, GMF des Deux-Rives, DSG
Pierre-Yves Lemieux	RLS Sherbrooke	Infirmier clinicien, ressource volet RPA, DSI

<b>Membres nommés d'office</b>		
Patricia Bourgault	Sherbrooke	Directrice des soins infirmiers, DSI
Lawrence Fillion	Sherbrooke	Directeur adjoint - Volet qualité et évolution de la pratique professionnelle, DSI
Stéphane Tremblay	Sherbrooke	Président-directeur général
Annie Champoux	Sherbrooke	Présidente du CIAA (intérim), infirmière auxiliaire, DPJe
Danielle Chouinard	Sherbrooke	Vice-présidente du CIAA (intérim), infirmière auxiliaire, DPJe
<b>Invités permanents au CECII</b>		
Alexandra Duvivier	Sherbrooke	Représentante de l'Université de Sherbrooke (École des Sciences infirmières)
Claudia Landry Et Judith rochon	Sherbrooke	Représentantes des collèges d'enseignement général et professionnel (cégep de Sherbrooke)
Vanessa Gagnon	Haute-Yamaska	Représentante des centres de formation professionnelle (CRIF)
Monique Lussier	Sherbrooke	Usagère partenaire

### 3. COMITÉ DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

Le CIIA est une instance du CII créée dans le but de donner aux infirmières auxiliaires le pouvoir de participer à la promotion de la qualité et au développement des soins infirmiers.

La force du CIIA repose sur l'engagement réel des infirmières auxiliaires. En tant que groupe professionnel, ces dernières doivent créer des alliances à l'intérieur de leur propre discipline et collaborer avec les autres professionnels. Le CIIA a pour défi, entre autres, d'assurer l'implication des infirmières auxiliaires en développant des réseaux de communication et en formant des groupes de travail. C'est par la consultation, la disponibilité et la diffusion de l'information que le CIIA mobilise ses membres. De plus, il s'appuie sur les règlements de régie interne lui permettant de réaliser le mandat conféré par la Loi, soit de faire des recommandations au CECII.

Le CIIA est conscient que la participation et l'implication des infirmières auxiliaires, individuellement et collectivement, sont des prérequis afin d'assurer une action dynamique au sein du CIIA. Un autre élément est tout aussi essentiel à la viabilité et à la performance de cette instance : la reconnaissance pleine et entière des capacités professionnelles de ses membres par tous ceux qui évoluent avec eux vers l'objectif premier de notre établissement : offrir des soins de qualité et humains à notre clientèle.

En date du 31 Mars 2023, le CIIA du CIUSSS-CHUS représente 1 820 infirmières auxiliaires et 37 CEPIA.  
Source : <https://www.oiaq.org/ordre/statistiques>

### 4. MANDAT DU CIIA

- Apprécier la qualité des soins infirmiers posés par les personnes qui exercent des activités d'infirmières auxiliaires dans toute installation exploitée par l'établissement;
- Donner son avis sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de l'ensemble des personnes qui exercent des activités d'infirmières auxiliaires dans toute installation exploitée par l'établissement;
- Faire des recommandations au CECII sur la distribution appropriée des soins dispensés par les personnes qui exercent des activités d'infirmières auxiliaires dans toute installation exploitée par l'établissement.

## 5. EFFECTIFS DU CIAA

**Tableau 2 : Membres du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires  
(la présidente et un membre désigné par le CIAA sont membres d'office au CECII)**

Annie Champoux	RLS Sherbrooke	Présidente intérimaire, infirmière auxiliaire et membre d'office au CECII, DPJe
Danielle Chouinard	RLS Pommeraie	Vice-présidente intérimaire, infirmière auxiliaire et membre d'office au CECII, DHSLD
Amélie Drolet	RLS Sherbrooke	Conseillère, infirmière auxiliaire, DHSLD
Pierre-Jean Roy	RLS Sherbrooke	Conseiller, infirmier auxiliaire, DHSLD
Abdelkader Kramou	RLS Sherbrooke	Conseiller, infirmier auxiliaire, DHSLD
Vincent Rodrigue	RLS Memphrémagog	Conseiller, infirmier auxiliaire, DSG
Poste vacant	RLS Sherbrooke	
Poste vacant	RLS Sherbrooke	

## 6. RAPPORT DU COMITÉ DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE

Le comité de la relève infirmière<sup>1</sup> a été créé à la demande du Ministère de la santé et des services sociaux dans tout établissement de santé fusionné. Ce comité donne une voix à la relève infirmière lui permettant ainsi de d'identifier et d'adresser les besoins et les enjeux qui la touchent directement, telles que son intégration et sa pratique clinique.

Au cours des dernières années, de multiples facteurs ont influencé la qualité des soins offerts à la population (ex. : pandémie COVID-19 et pénurie de la main-d'œuvre). La relève infirmière a donc été de plus en plus mobilisée et déployée à travers diverses spécialités.

La relève infirmière, c'est la future génération des soignants. L'intégration et la mise en place de mesures pour favoriser son développement professionnel moduleront vraisemblablement la qualité des soins qui seront offerts aux usagers desservis sur le territoire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. Il est donc nécessaire d'outiller davantage la relève infirmière afin de favoriser son sentiment d'appartenance, sa rétention, son épanouissement professionnel ainsi que d'améliorer la qualité et la sécurité des soins prodigués par celle-ci.

Le système de la santé est en constante évolution, il est donc nécessaire de rester à l'affût des nouveaux défis touchant la relève infirmière, pour statuer sur ceux-ci et recommander des pistes d'action visant à les corriger. Le rôle du CRI dans la représentation des besoins de la relève infirmière occupe donc une place primordiale, maintenant plus que jamais.

<sup>1</sup> Infirmière = infirmière, infirmière auxiliaire et infirmière praticienne spécialisée.

## 7. MANDATS DU CRI

- Favoriser l'intégration et l'accueil de la relève infirmière;
- Contribuer au partage des connaissances de celle-ci;
- Favoriser la consolidation de sa pratique clinique;
- Organiser des activités de réseautage professionnel afin de favoriser le sentiment d'appartenance à l'établissement et au sein de la profession.

## 8. EFFECTIFS DU CRI

Tableau 3 : Membres du comité de la relève infirmière (CRI)

Daphnée Carrier	RLS Val-St-François	Membre du CII, co-présidente du CRI, gestionnaire responsable, DHSLD
Christelle Jouogo-Noumsi	RLS Sherbrooke	Membre du CII, co-présidente du Cri, infirmière technicienne, DSI
Julie Laverdière-Poulin	RLS Sherbrooke	Membre du CII, infirmière clinicienne, DSI
Ève Pruneau-Goulet (Nommée 02/2024)	RLS Val-St-François	Infirmière praticienne spécialisée et QSS, DSI
Anne-Marie Leclerc (Nommée 02/2024)	RLS	Conseillère, Infirmière auxiliaire
Gabrielle Bruneau (Nommée 02/2024)	RLS	Conseillère et secrétaire pour le CRI, Infirmière auxiliaire

## 9. RENCONTRES DU CII /CIIA-CECII ET DU CRI

### CECII

Le CECII a tenu les neuf (9) rencontres prévues au calendrier en séance ordinaire entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024. Lors de ces rencontres, plusieurs partenaires ont contribué en présentant leurs rapports, projets et enjeux, tant cliniques qu'organisationnels.

Les calendriers des rencontres pour les séances ordinaires et les sessions de travail sont disponibles à l'annexe 1.

### CII-CIIA

Le CII et le CIIA ont tenu leurs neuf (9) séances de travail conjointement dans le but de favoriser la participation de chacun de leurs membres dans les différents mandats et les diverses activités du CII et du CIIA.

## CRI

- Le comité de la relève a tenu huit (8) rencontres entre le 14 avril 2023 et le 25 mars 2024. Le calendrier des séances est disponible à l'annexe 2.

## CII-CIIA-CRI

- Les membres du CII, du CIIA et du CRI se sont rencontrés lors d'un Lac-à-l'épaule et d'une séance de travail conjointe pour élaborer le plan d'action 2023-2024 et de poursuivre des travaux conjoints.

## Rencontres des officiers CII

- Les officiers du CII ont tenu 6 rencontres entre le 1<sup>e</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024. Voir l'horaire des rencontres en annexe

# 10. ACTIVITÉS ET RÉALISATION DÉTAILLÉES DU CII-CIIA ET CRI 2023-2024

## CII-CIIA et CRI

- Participation de la présidente du CII et CIIA aux rencontres des gestionnaires de la DSI;
- AGA et colloque 11 Mai 2023;
- Promotion des activités du CII, CIIA et CRI sur la page Facebook du CII;
- Dépôt au CA de l'avis-recommandation sur l'utilisation optimale des ressources en soins infirmiers le 25 mai 2023; Voir annexe 5
- Présentation d'une affiche au congrès international des conseils infirmiers international à Montréal en juillet 2023 sur l'organisation du CII au CIUSSS de l'Estrie-CHUS; Voir annexe 3
- Participation au mémoire de l'ACIIQ sur l'adoption du projet de Loi 15;
- Soutien financier de 15 000\$ et participation pour l'organisation de la journée relève, présentation du CII et du CRI à la journée relève; Voir la lettre d'engagement financier à l'annexe 4
- Organisation d'une Soirée Rire et délire pour l'ensemble des membres du Conseil des infirmières et infirmiers pour favoriser un milieu de travail bienveillant;
- Révision du plan d'action 2023-2024 et réorientation de nos actions sur les mandats réels du CII, CIIA et CRI;
- Recherche de données pertinentes sur les indicateurs de qualité en soins infirmiers spécifiques au CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
- Présentation rapport annuel au CA le 2 novembre 2024;
- Participation au congrès de l'ACIIQ le 9 et 10 novembre 2024;
- Collaboration avec d'autres CII pour la planification des changements règlementaires à la suite de l'adoption du projet de loi 15;
- Rencontres avec les autres Conseils professionnels du CIUSSS de l'Estrie-CHUS en lien avec les modifications législatives pour la création de Santé Québec notamment pour la création du Comité interdisciplinaire et la modification de l'emplacement des conseils dans la structure de gouverne;

- Création et diffusion d'un sondage sur la qualité des soins infirmiers et la modulation des services. Les résultats de ce sondage pourront soutenir grandement le CII et l'établissement dans ses orientations quant à la qualité des soins infirmiers et l'organisation des soins;
- Travaux continuels pour la rédaction d'avis-recommandations afin de répondre à nos mandats envers le CA;
- Travaux sur la planification du changement règlementaire en lien avec la création de Santé Québec et les changements légaux associés;
- Participation aux forums des cadres supérieurs par la présidente du CII;
- Création de liens de collaboration entre différentes directions cliniques et le CII par des rencontres avec le comité exécutif ou les présidentes/vice-présidentes du CII-CIIA. Ces collaborations visent systématiquement l'amélioration de la qualité des soins infirmiers;
- Soutien de 2 projets de recherche en sciences infirmières à la hauteur de 5 000\$;
- Adoption de la création du comité des infirmières et infirmiers praticiens spécialisés.

## CIIA

- Cette année a été une grande année de collaboration au sein du CIIA;
- Nous avons poursuivi notre intégration au sien du CII afin de travailler en étroite collaboration pour toutes les activités ainsi que les travaux faits cette année;
- Participation des membres via TEAMS à l'AGA de l'OIIAQ le 18 octobre 2023.

## CRI

- Participation à l'organisation et à la collecte de données lors de la Journée relève 2023, incluant l'animation d'un kiosque sur le Comité et une présentation ;
- Création d'une vidéo promotionnelle du CRI, qui a été jouée lors de la journée relève 2023;
- Participation à l'organisation de la journée relève 2024 avec l'équipe de la DSI;
- Rédaction d'un rapport descriptif des besoins de la relève en soins infirmiers avec les données recueillies lors de la Journée relève 2023;
- Rédaction d'un rapport descriptif des besoins de la relève étudiante, découlant de la rencontre du Comité d'étudiants en soins infirmiers de février 2023;
- Création d'un sondage sur les besoins de la relève (qui sera utilisé lors de la journée relève 2024 et l'activité de réseautage 2024);
- Création d'activités de normalisation pour les membres de la relève, permettant de standardiser des situations vécus fréquemment par la relève et les aiguillant vers la bonne ressource;
- Collaboration avec le Comité jeunesse de l'ORIE et les conseillères en soins infirmiers de la DSI;
- Organisation d'une activité de réseautage pour la relève en soins infirmiers, qui aura lieu en juin 2024.

# 11. BILAN FINANCIER ET PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU CII

Le bilan financier pour l'année 2023-2024 représente les dépenses du CII ainsi que de ses deux (2) comités, soit le CIIA et le CRI.

Les surplus budgétaires engendrés pour l'année 2023-2024 s'expliquent essentiellement par l'écart des salaires avec charges sociales des membres du CII enregistrés dans la planification budgétaire annuelle et la libération réelle des officiers du CECII et des membres de ses comités. De plus, le budget étant dédié

aux tâches associées au CII n'a pas été dépensé à la hauteur de ce qui a été accordé lors de la précédente planification. Il importe aussi de retenir que plusieurs nouveaux membres, tels que gestionnaires, cadres et IPS, se sont joints au comité et que leur salaire n'est pas prélevé à même le budget prévu pour le CII.

N.B. : La réalisation du présent cumulatif a été réalisée en tenant compte de la période 13 qui s'est terminée le 31 mars 2024.

<b>Bilan financier du CII 2023-2024</b>			
	<b>BUDGET</b>	<b>CUMULATIF</b>	<b>SOLDE</b>
<b>CECII</b>			
Salaires avec charges sociales	170 378\$	110 851 \$	59 527 \$
Frais de déplacements	1 961 \$	1 900 \$	61 \$
Fournitures et dépenses diverses	4 500 \$	380 \$	4 120 \$
Publicité et communications	N/A	N/A	N/A
Frais d'administration généraux	15 000\$	24 830\$	-9 830\$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>194 339 \$</b>	<b>138 136 \$</b>	<b>63 283 \$</b>

<b>Bilan financier du CII 2023-2024</b>			
	<b>BUDGET</b>	<b>CUMULATIF</b>	<b>SOLDE</b>
<b>CIIA</b>			
Salaires avec charges sociales	45 564 \$	30 963 \$	14 600\$
Autres dépenses	2 689 \$	2 633 \$	56 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>54 253 \$</b>	<b>33 956 \$</b>	<b>20 656 \$</b>
<b>CRI</b>			
Salaires avec charges sociales	32 577 \$	15 709 \$	16 868 \$
Autres dépenses	5 176 \$	0 \$	5 176 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>37 752 \$</b>	<b>15 709\$</b>	<b>22 045 \$</b>
<b>TOTAL FINAL</b>	<b>286 344 \$</b>	<b>187 440 \$</b>	<b>105 984 \$</b>

Une réorganisation budgétaire équilibrée, ayant pour objectif d'améliorer l'engagement des membres dans les différents mandats confiés au CII, a été réalisée. Ce faisant, la majorité du budget octroyé sera utilisée pour l'année budgétaire 2024-2025.

## Revenus

Planification budgétaire CII (synthèse)	
Revenus	Montants
Salaires CII (sans charges sociales)	142 504 \$
Salaires CIA (sans charges sociales)	37 513 \$
Salaires CIIPS	0\$
Salaires CRI (sans charges sociales)	26 375 \$
Autres dépenses CII	24 058 \$
Autres dépenses CIA	8 726 \$
Autres dépenses CRI	5 176 \$
<b>TOTAL</b>	<b>244 352 \$</b>

## Dépenses

Dépenses	Montants
Frais déplacement des officiers	359 \$
Frais déplacement rencontres	1 424 \$
Libérations CII/CIA	48 721,60 \$
Libérations CRI	8 493, 12 \$
Libérations CIIPS	0 \$
Libérations mandats	14 858 \$
Libérations officiers	71 393,40 \$
Agente administrative	32 432,40 \$
Autres dépenses	50 450 \$
Congrès et formations	14 900 \$
<b>TOTAL</b>	<b>243 031,52 \$</b>
<b>Balance</b>	<b><u>1 320,48\$</u></b>

## ANNEXE 1 :

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES ET DES SESSIONS DE TRAVAIL DU CECII ET CIIA 2023-2024

DATE	HEURE	LIEU
Jeudi 13 avril 2023	8h30 à 16 h 45	TEAMS
Jeudi 11 mai 2023 - Colloque	8h30 à 16 h00	TEAMS
Jeudi 15 juin 2023	8h30 à 16 h 45	TEAMS
Jeudi 21 septembre 2023	8h30 à 16 h 45	TEAMS
Jeudi 19 octobre 2023	8h30 à 16 h 45	TEAMS
Jeudi 11 janvier 2024	8h30 à 16 h 45	TEAMS
Jeudi 8 février 2024	8h30 à 16 h 45	TEAMS
Jeudi 14 mars 2024	8h30 à 16 h 45	TEAMS

#### Lac-à-l'épaule CII-CIIA-CRI (2023-2024)

DATE	HEURE	LIEU
Jeudi le 14 septembre 2023	8h30 à 16h45	Présentiel Hôtel-Dieu
Jeudi le 20 décembre 2023	8h30 à 16h45	Présentiel Hôtel-Dieu

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CII (2023-2024)

DATE	HEURE	LIEU
Jeudi 11 mai 2023	11h30 à 12h45	TEAMS

## ANNEXE 2

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES ET DES SESSIONS DE TRAVAIL DU CRI 2023-2024

DATE	HEURE	LIEU
Lundi 24 avril 2023	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS
Lundi 29 mai 2023	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS
Lundi 26 juin 2023	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS
Lundi 9 octobre 2023	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS
Lundi 4 décembre 2023	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS
Lundi 29 janvier 2024	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS
Lundi 26 février 2023	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS
Lundi 25 mars 2024	8 h 30 à 16 h 30	TEAMS

## ANNEXE 3

# AFFICHE POUR LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES CONSEILS INFIRMIERS

UNIFIER LES FORCES DES INFIRMIÈRES POUR MIEUX INFLUENCER LA PRATIQUE ET LA QUALITÉ DES SOINS  
M.-C. Jutras (B. Sc. Inf, LL. M.), D. Carrier (M. Sc inf-c), S. Charest (M. SC inf- IPSPL) et I. Roy (inf. aux.)

**MONTREAL**  
ICN CONGRESS  
19-22 OCT. 2023  
www.icncongress.com

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke**  
**Québec**

**Introduction**  
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII) du CIUSSS de l'Estrie-CHUS composé d'infirmières et infirmiers incluant deux représentantes du comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) avait de la difficulté à bien représenter les intérêts de chaque catégorie d'infirmières auprès du Conseil d'administration (CA), du Président directeur général (PDG) ou de la directrice des soins infirmiers (DSI) de l'établissement

**Vision stratégique d'unifier les infirmières**  
Modification du fonctionnement du CECII afin d'intégrer tous les membres du conseil des infirmières et infirmiers (CII) et du CIIA dans le CECII

Objectifs:

- Avoir les mêmes orientations
- Favoriser l'efficacité
- Favoriser la participation l'engagement de tous

**Résultats**  
Amélioration des communications, diminution du dédoublement d'information  
Meilleure collaboration entre les différents comités (CII- CIIA)  
Les rôles et les mandats de chacun sont mieux définis  
Plus grand engagement de la part des membres du CIIA dans les différents sous-comités  
Augmentation de la légitimité et de la crédibilité du CII et du CIIA

**Remerciements**  
Direction des soins infirmiers du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

**Nous joindre**  
Cecii.ciuisse-chus@ssss.gouv.qc.ca

**Vigie et actions sur la qualité des soins infirmiers bonifiées**

## ANNEXE 4

# LETTRE D'ENGAGEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA JOURNÉE RELÈVE 2024

<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke</p> <p><b>Québec</b> </p>	 <p>CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS</p>
<p>Directrice des soins infirmiers</p>	
<p>PAR COURRIEL</p>	
<p>Sherbrooke, le 28 janvier 2024</p>	
<p>Monsieur Loïc Vermeulen Coordonnateur organisation du travail et des soins infirmiers Direction des soins infirmiers 500, rue Murray, bureau 3115 Sherbrooke, Québec Canada J1G 2K8</p>	
<p><b>Objet : Implication financière du Conseil des infirmières et infirmiers - Projet de la Journée de la Relève Interdisciplinaire 2024</b></p>	
<p>Monsieur Vermeulen,</p>	
<p>En cohérence avec ses mandats, le Conseil des infirmières et infirmiers (CII) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS souhaite s'impliquer activement dans des dossiers concernant l'intégration de la relève en soins infirmiers. Le projet cité en objet est un exemple de projet porteur d'approches novatrices auquel le CII souhaite s'associer.</p>	
<p>Lors de la séance extraordinaire du Comité exécutif du Conseil des infirmières et des infirmiers (CECII) tenue le 20 décembre 2023, les membres ont adopté à l'unanimité la proposition d'offrir une contribution financière de 15 000 \$ afin de soutenir la réalisation de l'activité.</p>	
<p>Par cette contribution, nous vous informons de notre appui et notre entière collaboration à la réalisation de ce projet. Nous avons l'intime conviction que ce projet permettra de générer de belles retombées et des constats significatifs notamment au niveau du développement professionnel et des expériences de travail positives.</p>	
<p>Nous tenons à vous réitérer notre entière disponibilité si vous avez besoin de plus amples renseignements.</p>	
<p>Veillez agréer, Monsieur Vermeulen, l'expression de nos salutations les plus distinguées.</p>	
	
<p>Stéphanie Charest Présidente du Conseil des infirmières et infirmiers CIUSSS de l'Estrie - CHUS Téléphone : 819 348-1110, poste 48048 Courriel : <a href="mailto:cecii.ciussse-chus@ssss.fgov.qc.ca">cecii.ciussse-chus@ssss.fgov.qc.ca</a></p>	
<p>SC/mh</p>	
<p>c. c. Stéphane Tremblay, président directeur général Patricia Bourgeault, directrice des soins infirmiers Lawrence Filion, directeur adjoint des soins infirmiers Isabelle Roy, présidente du CIIA Daphnée Carrier, responsable du CRI</p>	
<p>CMF Des Grandes Fourches 100, rue Belvédère Sud Sherbrooke Téléphone : 819-766-2222 Télécopieur : 819-823-2226 <a href="http://www.santestrie.qc.ca">www.santestrie.qc.ca</a></p>	

# ANNEXE 5

## AVIS ET RECOMMANDATION

RECOMMANDATION DU CONSEIL  
DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS (CII)

---

L'UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES EN SOINS INFIRMIERS

13 avril 2023

DESTINATAIRE : Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Mesdames,  
Messieurs,

CONSIDÉRANT que le rôle du CII consiste à apprécier de manière générale la qualité et sécurité des soins infirmiers dispensés dans l'établissement.

CONSIDÉRANT que le CII a pour fonction, entre autres, d'émettre des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par ses membres dans l'établissement.

CONSIDÉRANT qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre. Ainsi en janvier 2023, le manque d'effectif s'élevait à 13 % sur une visée de 3 400 postes équivalent temps complet en soins infirmiers au CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

CONSIDÉRANT que la rétention des personnes étudiantes, externes en soins infirmiers, candidates à la profession, infirmières auxiliaires, infirmières et infirmières praticiennes spécialisées représente un enjeu au CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

CONSIDÉRANT que l'attraction, la rétention et le développement du personnel passent notamment par le développement des compétences (Ducharme et Salois, 2021).

CONSIDÉRANT qu'aux derniers examens professionnels de l'OIIQ et de l'OIIAQ, les taux d'échec ont été sans précédent (voir l'annexe 1), obligeant ainsi un maintien d'ajustement de l'organisation du travail afin de rendre disponible l'encadrement clinique et diminuant corrélativement la disponibilité des ressources.

CONSIDÉRANT que le recours au temps supplémentaire obligatoire est utilisé fréquemment au CIUSSS de l'Estrie-CHUS et que selon Liu et al. (2018), l'environnement de travail et la charge de travail ont des effets à la fois directs et indirects sur la sécurité des usagers en raison des soins infirmiers non dispensés et de l'épuisement professionnel des personnes infirmières. D'autres auteurs, tels que Muzio et al. (2019) et Gorgish et al. (2016), établissent également des liens entre les heures supplémentaires et l'augmentation des erreurs de médicaments qui peuvent compromettre la sécurité des usagers.

CONSIDÉRANT que les activités infirmières ne représentent que 34% (Gervais et al., 2023) des activités relatives à leur champ de pratique et que les autres tâches (66%) effectuées par les infirmières pourraient être faites par d'autres titres emplois, notamment des agentes administratives, des préposées aux bénéficiaires ou des infirmières auxiliaires. Cette répartition limitée du temps consacré aux activités infirmières réduit le développement des compétences, telles que le jugement clinique, l'évaluation de la santé mentale et physique ainsi que la surveillance clinique de la condition des personnes (Benhaberou-Brun, 2019; Déry et al., 2017).

CONSIDÉRANT que certaines études, dont celle de Lavoie-Tremblay et al. (2019), démontrent une corrélation entre la pleine occupation du champ d'exercice et la satisfaction au travail

CONSIDÉRANT qu'il y a une méconnaissance des champs d'exercice des professionnels en soins de la part des gestionnaires (Benhaberou-Brun, 2019).

CONSIDÉRANT que les champs de pratique des personnes infirmières auxiliaires et infirmières praticiennes spécialisées (Loi 6) se sont grandement développés au cours des dernières années.

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Estrie - Centre  
hospitalier universitaire  
de Sherbrooke

Québec



Page 1/4

L'UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES EN SOINS INFIRMIERS

**CONSIDÉRANT** qu'au CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec (MCQ), des travaux sur l'organisation du travail ont permis d'optimiser les heures infirmières et de bonifier les heures infirmières auxiliaires et/ou autres titres d'emploi tout en conservant une qualité et une sécurité des soins équivalentes (Gervais et al., 2023).

**EN CONSÉQUENCE**

Le CII recommande de :

- Revoir l'organisation du travail en s'inspirant, par exemple du modèle du CIUSSS - MCQ, dans l'ensemble des milieux cliniques du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et en priorisant les secteurs où celle-ci aura le plus d'impact dans un premier temps. Cette démarche doit s'assurer que l'offre de service des professionnels en soins infirmiers permette l'utilisation pleine et entière du champ d'exercice infirmier.
- Augmenter le nombre d'ordonnances collectives qui permettraient une plus grande autonomie aux personnes infirmières et par le fait même une meilleure accessibilité aux soins pour la clientèle.
- S'assurer que les ordonnances collectives existantes sont mises à jour et applicables.
- Former adéquatement les gestionnaires; ayant du personnel en soins infirmiers sous leur gouverne; sur les activités réservées aux personnes infirmières, infirmières auxiliaires et IPS afin qu'ils puissent mettre en place une organisation du travail permettant une utilisation pleine et entière du champ de pratique.
- Trouver des stratégies de gestion qui permettront au CIUSSS de l'Estrie - CHUS de devenir un employeur de choix, notamment en fournissant des conditions de travail humaines et flexibles et en favorisant le développement des compétences ainsi qu'une progression de carrière satisfaisante pour le personnel en soins infirmiers.

## RÉFÉRENCES

- Benhanerou-Brun, D. (2019). Forum sur la pratique infirmière 2018 - Le jugement clinique au cœur de la pratique (panel). Repéré à <https://www.oiiq.org/forum-sur-la-pratique-infirmiere-2018-le-jugement-clinique-au-coeur-de-la-pratique?inheritRedirect=true>
- Déry, J., D'amour, D., & Roy, C (2017). L'étendue optimale de la pratique infirmière. Une contribution essentielle à la performance du système de santé. *Perspective Infirmière*. Janvier-février 2017, 14(1), 51-55.
- Di Muzio, M, Dionisi, S, Di-Simone, E, Cianfrocca, C, Di Muzio, F, Fabbian, F, et al. Can nurses shift work jeopardize the patient safety? A systematic review. *European review for medical and pharmacological science*, Internet. 2019 May, cited 2023 Feb 15; 23(10): 4507-19.
- Ducharme, F., & Salois, R. (2021). Rapport des commissaires sur les états généraux de la profession infirmière : Reconnaître et transformer la pratique infirmière au Québec. OIIQ. 104 p.
- Gervais, C., Despins, S., Larouche, V., & Leclair, E. (2023). Optimisation de la composition des équipes en soins infirmiers et d'assistance : Des travaux nécessaires à la protection de l'accès et de l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux. *Perspective Infirmière*. Hiver 2023, 20(1), 26-31.
- Gorgish, E. A. C., Barfroshan, S., Ghoreishi, G., & Yaghoobi, M. (2016). Investigating the Causes of Medication Errors and Strategies to Prevention of Them from Nurses and Nursing Student Viewpoint. *Global Journal of Health Science*, 8(8), 54448.
- Liu, X., Zheng, J., Liu, K., Baggs, J. G., Liu, J., Wu, Y., & You, L. (2018). Hospital nursing organizational factors, nursing care left undone, and nurse burout as predictors of patient safety: A structural equation modeling analysis. *International Journal of Nursing Studies*, 86, 82-89.



**Stéphanie Charest**  
Présidente du Conseil des infirmières et infirmiers (CII)  
CIUSSS de l'Estrie - CHUS



**Isabelle Roy**,  
Présidente du comité des infirmières et infirmières auxiliaires (CIA)  
CIUSSS de l'Estrie - CHUS



**Daphnée Carrier**  
Présidente du comité de la relève (CRI)  
CIUSSS de l'Estrie - CHUS

## Annexe 1

### Résultats aux examens professionnels OIIQ et OIIAQ

	Examen de mars 2022						Examen de septembre 2021						Examen de mars 2021					
	CEPI*		CEPI clin.		CEPIA		CEPI*		CEPI clin.		CEPIA		CEPI*		CEPI clin.		CEPIA	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>Échec</b>	<b>25</b>	<b>37%</b>	-	-	<b>15</b>	<b>38%</b>	<b>22</b>	<b>18%</b>	<b>2</b>	<b>6%</b>	<b>19</b>	<b>49%</b>	<b>21</b>	<b>36%</b>	-	-	<b>9</b>	<b>60%</b>
1er échec	14	21%	-	-	13	33%	14	11%	2	6%	15	38%	10	17%	-	-	9	60%
2e échec	9	13%	-	-	2	5%	1	2%	-	-	1	3%	11	18%	-	-	-	-
3e échec	2	3%	-	-	-	-	7	6%	-	-	3	8%	-	-	-	-	-	-
Sans réponse	1	1%	-	-	1	3%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Inscrit</b>	<b>67</b>	<b>100%</b>	<b>2</b>	<b>100%</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>	<b>124</b>	<b>100%</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>59</b>	<b>100%</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>

\*Inclut les CEPI et CEPI internationaux.

Mise en garde à l'utilisation des données précédant mars 2022: Les données précédant mars 2022 doivent être utilisées avec prudence, celles-ci étant moins fiables que celles de mars 2022 pour les raisons ci-dessus.

1- Aucun ou peu d'effort n'a été fait en 2020 et au début 2021 pour recueillir les résultats aux examens. Cela remet en question le nombre d'échecs par candidat.

2- L'outil utilisé pour compiler les résultats n'était pas approprié.

Instance : Conseil d'administration

Date : 2024-10-10.

Point à l'ordre du jour : 7.1.5

<b>Sujet du dossier</b>	Avis et recommandations du Conseil des infirmières et infirmiers (CII)		
<b>Responsable</b>	Stéphanie Charest	<b>Dossier présenté par</b>	Stéphanie Charest, présidente CII
<b>Objectif</b>	<input type="checkbox"/> Décision	<input checked="" type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>Les ordonnances collectives permettent aux infirmières et infirmiers ainsi qu'aux infirmières et infirmiers auxiliaires d'optimiser la prestation de soins à la population par une utilisation complémentaire et plus efficace des compétences des différents professionnels de la santé. De fait, les ordonnances collectives visent un groupe de personnes ou une ou plusieurs situations cliniques. Elles permettent à un professionnel de la santé ou à une personne habilitée d'exercer certaines activités réservées ou autorisées sans avoir à obtenir une ordonnance individuelle du médecin, et ce, dans les circonstances cliniques et aux conditions qui y sont précisées. Ainsi, elle donne une plus grande autonomie et une meilleure accessibilité aux soins.</p> <p>Or, depuis la fusion du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, plusieurs ordonnances collectives n'ont pas été révisées, mise à jour ou même créées pour répondre au besoin de la population ou pour permettre aux infirmières et infirmiers auxiliaires d'être inclus comme professionnels aux ordonnances collectives lorsque possible. Ceci est attribuable en autre au processus laborieux pour les mettre en place et à la disponibilité médicale pour les mettre en application (médecin répondant). Récemment, les IPS ont obtenu le droit d'être professionnel répondant pour une ou des ordonnances collectives et les ordres professionnels suggèrent de permettre aux infirmières et infirmiers auxiliaires d'utiliser les ordonnances collectives lorsque ceci relève de leur champ de pratique.</p>			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
<p>Actuellement, l'utilisation des ordonnances collectives est limitée par le nombre d'ordonnances disponibles. Ainsi, la population n'a pas toujours accès aux services nécessaires en temps opportun, car pour recevoir les soins nécessaires, il faut faire appel à un médecin ou une IPS amenant des délais dans leur dispensation. De plus, si l'ordonnance n'a pas été révisée, les soins offerts, selon celle-ci, ne respectent pas les dernières recommandations cliniques et, par le fait même, ils sont de moindre qualité.</p>			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'usager ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		<p>L'avis et les recommandations du CII sur les ordonnances collectives permettraient d'améliorer la qualité des soins et des services; d'améliorer l'accessibilité des services et d'améliorer la satisfaction du personnel. De plus, chaque professionnel pourrait être utilisé à sa pleine capacité.</p>	
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ordonnances collectives, lorsque pertinentes, s'appliquent également aux infirmières infirmiers auxiliaires en concordance avec leur champ de pratique;</li> <li>• Les ordonnances collectives soient rédigées ou modifiées afin d'avoir une perspective transversale plutôt que sectorielle;</li> <li>• Le processus de création et de révision des ordonnances collectives soit revu afin de le simplifier;</li> <li>• La participation des IPS dans la rédaction ou la révision d'une ordonnance collective soit encouragée au CIUSSS de l'Estrie - CHUS favorisant ainsi une réduction des délais de rédaction et de mise en application.</li> </ul>			
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative à l'avis et recommandations sur la mise à jour des ordonnances collectives</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que l'orientation 3 du plan stratégique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) 23-27 <b>(1)</b> est d'offrir une expérience patient(e) axée sur l'accessibilité et la qualité. C'est-à-dire de favoriser une prise en charge par un professionnel de la santé selon les besoins et services requis par les usagers(-ères);</li> <li>- que les ordonnances collectives sont une stratégie efficace pour permettre aux infirmiers (-ères) et aux infirmiers(-ères) auxiliaires de faire des activités favorisant une plus grande autonomie ainsi qu'une meilleure accessibilité aux soins de qualité;</li> <li>- que l'orientation stratégique 23-27 du CIUSSSE de l'Estrie - CHUS préconise d'offrir des milieux de travail qui contribuent au développement et à l'épanouissement des professionnels au sein de l'organisation <b>(2)</b>;</li> <li>- que les infirmiers(-ères) et infirmiers(-ères) auxiliaires, qui exercent leur plein champ de pratique avec une plus grande autonomie, sont plus satisfaits de leur milieu de travail <b>(3)</b>;</li> <li>- que les ordres professionnels (OIIAQ, OIIQ, CMQ et OPQ) ont émis un avis conjoint en 2017 sur le rôle de l'infirmier(-ère) auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives qui permet de mieux définir le rôle de chaque professionnel de la santé dans le respect de son champ d'exercice <b>(4)</b></li> </ul>		

- que la révision des ordonnances collectives est un processus laborieux;
- que plusieurs ordonnances collectives n'ont pas été révisées et/ou harmonisées depuis la fusion du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ce qui implique une utilisation limitée de celles-ci;
- que des ordonnances collectives plus transversales permettent d'augmenter l'accessibilité et de réduire les délais dans les prestations de soins;
- que l'IPS peut, selon les lignes directrices de l'OIIQ (2021) (5) prescrire une ordonnance selon son champ d'exercice. Un autre professionnel peut prescrire également si l'IPS demeure disponible pour répondre aux questions ou apporter des précisions.
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE PRENDRE ACTE :** - des avis et recommandations du Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

**DE MANDATER :** - \_\_\_\_\_ :

- de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- d'interpeller les directions concernées, au besoin;
- d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable de \_\_\_\_\_ :
- d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qui lui sont faites;

# RAPPORT ANNUEL 2023-2024

## COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

**Direction responsable : Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)**

### MANDAT

Le comité de vigilance et de la qualité (CVQ) veille à ce que le conseil d'administration (CA) s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services rendus et le respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes.

À cette fin, le comité de vigilance et de la qualité doit notamment :

- Assurer auprès du CA, le suivi des recommandations du commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) ou du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux relativement aux plaintes qui ont été formulées ou aux interventions qui ont été effectuées;
- Coordonner l'ensemble des activités des autres instances qui exercent des responsabilités en matière d'accessibilité et de qualité;
- Veiller à ce que le CA s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment :
  - Recevoir et analyser les rapports et recommandations transmis au CA et portant sur l'accessibilité aux services, la pertinence, la qualité, la sécurité ou l'efficacité des services rendus, le respect des droits des usagers et le traitement diligent de leurs plaintes;
  - Établir les liens systémiques entre ces rapports et recommandations et en tirer les conclusions nécessaires afin de pouvoir formuler des recommandations au CA;
  - Faire des recommandations au CA sur les suites qui devraient être données à ces rapports ou recommandations dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité aux services et la qualité des services aux usagers;
  - Assurer le suivi auprès du CA de l'application, par ce dernier, des recommandations qu'il a faites;
  - Favoriser la collaboration et la concertation des intervenants concernés;
  - Veiller à ce que le CPQS dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assumer ses responsabilités de façon efficace et efficiente;
- Exercer toute autre fonction que le CA juge utile en respect de son mandat.

### COMPOSITION

Membre	Statut	Condition de désignation
André Forest	Président	Membre n'étant pas à l'emploi de l'établissement et n'y exerçant pas sa profession
Stéphane Tremblay	Membre	Président-directeur général
Robin Marie Coleman	Invitée	Présidente-directrice générale adjointe
Michel Lafrance	Membre	Représentant du comité des usagers
Sophie Brisson	Membre	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Jocelyne Faucher	Membre	Membre n'étant pas à l'emploi de l'établissement et n'y exerçant pas sa profession
Denis Roussel	Membre	Membre n'étant pas à l'emploi de l'établissement et n'y exerçant pas sa profession

## RÉALISATIONS

Le comité a tenu six rencontres régulières entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024. Voici ses principales réalisations pour 2023-2024 :

- Suivis administratifs :
  - A pris acte du rapport annuel 2022-2023 du comité de vigilance et de la qualité, l'a adopté et en a recommandé l'adoption au CA;
  - A révisé et a adopté la charte du comité ainsi que les priorités pour l'année 2023-2024;
  - A pris acte du tableau de bord qualité;
  - A pris acte du suivi des ententes de gestion et d'imputabilité (EGI);
  - A échangé sur les éléments d'accessibilité suivis au CVQ;
  - A été informé et a échangé sur différentes situations particulières à chacune des rencontres (sur différents types de ressources avec des problématiques de toutes sortes ou sur des sujets d'intérêt pour le CVQ);
  - A pris acte et a discuté des résultats du sondage d'autoévaluation annuelle des membres du CVQ.
- Qualité :
  - Plan d'amélioration de la qualité (PAQ) :*
    - A été informé de la démarche entourant l'élaboration du PAQ;
    - A été informé de l'avancement de la démarche qualité;
    - A pris acte du rapport d'analyse systémique sur la qualité et a recommandé l'adoption au CA des recommandations de ce rapport, de la cible de l'indicateur stratégique et de la démarche du PAQ.
  - Dossier jeunesse :*
    - A pris acte de l'état d'avancement du plan d'action pour les jeunes et leur famille;
    - A été informé du suivi du dossier continuum jeunesse.
  - Modulation des soins et services :*
    - A pris acte des orientations et stratégies en lien avec la modulation des offres de services dans les différents RLS;
    - A effectué un suivi sur la modulation des soins et services.
  - Instance de pilotage de la qualité des soins et des services (IPQSS) :*
    - A pris acte du Bilan et Perspectives de l'IPQSS et en a recommandé l'adoption au CA.
- Commissaire aux plaintes et à la qualité des services :
  - A pris acte du rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services et en a recommandé l'adoption au CA;
  - A pris acte, a analysé et a discuté des résultats des rapports trimestriels du CPQS et a fait le suivi des recommandations;
  - A été informé des développements concernant le financement et l'ajout de ressources au bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
  - A été informé du suivi de la mise en place des recommandations d'une plainte mixte;
  - A été informé des motifs de plainte en augmentation;
  - A été informé des points saillants du Projet de Loi 15 concernant le CPQS et le régime d'examen des plaintes;
  - A été informé des étapes franchies dans la mise à niveau du pilotage de performance et du déploiement des stations visuelles opérationnelles du BPQS;

- A été informé de la refonte du système d'informatisation des commissaires aux plaintes;
- A été consulté afin de mieux comprendre les besoins du CVQ, en lien avec ses responsabilités précisées dans la LSSSS, dans le but de moderniser l'environnement informationnel (SIGPAQS);
- A été informé du suivi dans le dossier d'intervention d'une plainte en imagerie thoracique;
- A été informé du suivi dans le dossier d'intervention d'une plainte liée à l'accessibilité aux soins médicaux en psychiatrie.
- Éthique :
  - A pris acte du rapport annuel 2022-2023 du comité d'éthique clinique et organisationnelle (CECO) et du service de soutien à l'éthique et en a recommandé l'adoption au CA;
  - A été informé de la mise en place des recommandations dans le dossier du suivi des actes répréhensibles;
  - A été informé des préoccupations du CECO concernant la pérennisation de ce comité avec l'arrivée du Projet de Loi 15.
- Sécurité des usagers, prestation sécuritaire des soins et des services, gestion intégrée des risques (GIR) :
  - A pris acte des résultats du rapport annuel 2022-2023 du CPSSSU et en a recommandé l'adoption au CA;
  - A pris acte du tableau de suivi des recommandations du Rapport Foisy et des actions prises;
  - A pris acte du plan de sécurité des usagers 2022-2024 et en a recommandé la fermeture au CA en raison des travaux en cours pour le plan qualité de l'établissement;
  - A pris acte du rapport annuel de la DQEPP, incluant la démarche qualité et le plan de sécurité;
  - A pris acte du tableau de suivi des recommandations du CPSSSU et des actions prises;
  - A pris acte du rapport annuel 2022-2023 du secteur de la Radioprotection;
  - A pris acte de la mise à jour de la gestion intégrée des risques;
  - A pris acte des documents en lien avec le mandat particulier octroyé par le MSSS associé aux chutes et aux erreurs de médicaments.
- Approche centrée sur l'utilisateur, ses proches et la population :
  - A pris acte du rapport annuel 2022-2023 du comité aviseur régional pour les programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise en Estrie;
  - A pris acte du rapport annuel 2022-2023 du service expérience usager;
  - A pris acte du rapport annuel 2022-2023 du comité tactique Agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population.

### Nom de la personne qui a rempli la fiche :

Sonia Dussault,  
 Technicienne en administration / collaboratrice du directeur  
 Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)

2024-06-04

## RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE QUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

### AVIS DE CONVOCATION

**DATE ET HEURE :** Vendredi, le 23 août 2024, 10h00 à 12h00  
**LIEU :** Réunion Microsoft TEAMS  
**RESPONSABLES LOGISTIQUE ET TACTIQUE :** Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat  
 Sonia Dussault, technicienne en administration/collaboratrice du directeur de la DQEPP

MEMBRES		MEMBRE OBSERVATEUR
<input type="checkbox"/> ANDRÉ FOREST	<input type="checkbox"/> STÉPHANE TREMBLAY, PDG	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> SOPHIE BRISSON	<input type="checkbox"/> JOCELYNE FAUCHER	
<input type="checkbox"/> DENIS ROUSSEL	<input type="checkbox"/> MICHEL LAFRANCE	

INVITÉS		
<input type="checkbox"/> ROBIN MARIE COLEMAN, PDGA	<input type="checkbox"/> JACQUES FORTIER, PRÉSIDENT CA	<input type="checkbox"/> KARINE DUCHAINEAU, DGA-PSR
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

Heure / Temps requis	Sujets	Type	Objectifs attendus
10h00	<b>1.</b> Ouverture de la séance et constatation des présences.		
10h00	<b>2.</b> Lecture et adoption de l'ordre du jour (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i>	Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'adoption de l'ordre du jour</li> </ul>
10h00 5 min	<b>3.</b> Adoption du compte-rendu de la réunion du 17 avril 2024 et suivis en découlant (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i>	Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter le compte-rendu</li> <li>• Passer en revue les points nécessitant un suivi</li> </ul>
10h05 10 min	<b>4.</b> Rapports annuels <b>4.1</b> Comité de vigilance et de qualité (CVQ) (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i>	I/Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les faits saillants du rapport annuel du CVQ et en recommander l'adoption au CA</li> </ul>
15 min	<b>4.2</b> DQEPP (démarche qualité, plan de sécurité et radioprotection) (Doc. J) <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I/Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre acte du rapport annuel et en recommander l'adoption au CA</li> </ul>
15 min	<b>4.3</b> Incidents/accidents (Doc. J) <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I/Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre acte du rapport annuel des incidents/accidents et en recommander l'adoption au CA</li> </ul>
10h45 15 min	<b>5.</b> Bilan perspectives IPQSS (Doc. J) <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I/Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre acte du bilan de l'IPQSS et des recommandations et en recommander l'adoption au CA</li> </ul>
11h00 5 min	<b>6.</b> Rapport final visite Agrément Canada (Doc. J) <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter un résumé des faits saillants du rapport final de la dernière visite d'Agrément Canada</li> </ul>

11h05 10 min	<b>7.</b> Suivi des recommandations du CPSSSU (Doc. J) <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre acte du tableau de suivi des recommandations du CPSSSU et des actions prises</li> </ul>
11h15 10 min	<b>8.</b> Dossier jeunesse <b>8.1</b> Comité directeur PAJEF – suivi <i>Invitée : Karine Duchaineau</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter un suivi de ce dossier aux membres du CVQ</li> </ul>
10 min	<b>8.2</b> Continuum jeunesse <i>Responsable : Stéphane Tremblay</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter un suivi de ce dossier aux membres du CVQ</li> </ul>
11h35 10 min	<b>9.</b> Vigie sur l'accessibilité au CVQ et modulation des soins et services <i>Responsable : Stéphane Tremblay</i>	I/Di	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger sur les éléments d'accessibilité qui sont suivis au CVQ et effectuer un suivi sur la modulation des soins et services</li> </ul>
11h45 10 min	<b>10.</b> Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (Doc. J) <i>Responsable : Sophie Brisson</i> <b>10.1</b> Rapport du commissaire aux plaintes <b>10.2</b> Dossier d'intervention – Imagerie thoracique (2022-02384) <b>10.3</b> Dossier d'intervention – Accessibilité soins médicaux psychiatrie (2023-00258)	I I I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre acte des faits saillants des rapports P1 et P2</li> <li>• Prendre acte du suivi des recommandations dans ce dossier d'intervention</li> <li>• Prendre acte du suivi des recommandations dans ce dossier d'intervention</li> </ul>
11h55 5 min	<b>11.</b> Dossiers - Situations particulières <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger sur les situations particulières</li> </ul>
12h00	<b>12.</b> Échanges	Di	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger sur les préoccupations des membres du CVQ</li> </ul>
12h00	<b>13.</b> Fin de la rencontre		

2024-07-23 / sd

bleu – points statutaires qui reviennent à toutes les rencontres du CVQ

## RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE QUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

### AVIS DE CONVOCATION

**DATE ET HEURE :** Mercredi, le 2 octobre 2024, 13h00 à 15h00  
**LIEU :** Réunion Microsoft TEAMS  
**RESPONSABLES LOGISTIQUE ET TACTIQUE :** Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat  
 Sonia Dussault, technicienne en administration/collaboratrice du directeur de la DQEP

MEMBRES		MEMBRE OBSERVATEUR
<input type="checkbox"/> ANDRÉ FOREST	<input type="checkbox"/> STÉPHANE TREMBLAY, PDG	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> SOPHIE BRISSON	<input type="checkbox"/> JOCELYNE FAUCHER	
<input type="checkbox"/> DENIS ROUSSEL	<input type="checkbox"/> MICHEL LAFRANCE	

INVITÉS		
<input type="checkbox"/> JACQUES FORTIER, PRÉSIDENT CA	<input type="checkbox"/> ROSANE RIVARD, DIRECTRICE DHSLD	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

Heure / Temps requis	Sujets	Type	Objectifs attendus
13h00	<b>1.</b> Ouverture de la séance et constatation des présences.		
13h00	<b>2.</b> Lecture et adoption de l'ordre du jour (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i>	Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'adoption de l'ordre du jour</li> </ul>
13h00 5 min	<b>3.</b> Adoption du compte-rendu de la réunion du 23 août 2024 et suivis en découlant (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i>	Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter le compte-rendu</li> <li>• Passer en revue les points nécessitant un suivi</li> </ul>
13h05 10 min	<b>4.</b> Dossier jeunesse <b>4.1</b> Continuum jeunesse <i>Responsable : Stéphane Tremblay</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter un suivi de ce dossier aux membres du CVQ</li> </ul>
13h15 10 min	<b>5.</b> Nouvelle charte du CVQ 2024-2025 (Doc. J) <i>Responsable : André Forest</i>	I/Dé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter la nouvelle charte du CVQ 2024-2025 et nommer le président pour la prochaine année</li> </ul>
13h25 10 min	<b>6.</b> Vigie sur l'accessibilité au CVQ et modulation des soins et services <i>Responsable : Stéphane Tremblay</i>	I/Di	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger sur les éléments d'accessibilité qui sont suivis au CVQ et effectuer un suivi sur la modulation des soins et services</li> </ul>
13h35 10 min	<b>7.</b> Plan d'action en santé mentale <i>Responsable : Stéphane Tremblay</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présente le suivi de ce plan d'action suite au rapport du coroner sur le décès de Mme Champagne</li> </ul>

13h45 20 min	<b>8.</b> Mécanismes d'assurance qualité – CHSLD (Doc. J) <i>Invitée : Rosane Rivard</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le suivi et le plan d'action relatif aux écarts observés dans les mécanismes d'assurance qualité sous la mission CHSLD</li> </ul>
14h05 5 min	<b>9.</b> Suivi des recommandations du CPSSSU (Doc. J) <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre acte du tableau de suivi des recommandations du CPSSSU et des actions prises</li> </ul>
14h10 20 min	<b>10.</b> Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (Doc. J) <i>Responsable : Sophie Brisson</i> <b>10.1</b> Rapport du commissaire aux plaintes  <b>10.2</b> Rapport d'investigation du Coroner (dossier 2022-09608)  <b>10.3</b> Rapport du Vérificateur général du Québec sur le Régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux  <b>10.4</b> Médecins examinateurs	I  I  I  I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre acte des faits saillants des rapports P1 à P5</li> <li>Prendre acte des recommandations dans ce dossier du Coroner et plus précisément la R-3</li> <li>Prendre acte de ce rapport et plus précisément des recommandations no.4 et 5</li> <li>Prendre acte de la lettre indiquant l'ajustement de leur rémunération</li> <li>Être informés des mandats renouvelés et des nominations</li> </ul>
14h30 10 min	<b>11.</b> Dossiers - Situations particulières <i>Responsable : Paul Guyot</i>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanger sur les situations particulières</li> </ul>
14h40 5 min	<b>12.</b> Échanges	Di	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanger sur les préoccupations des membres du CVQ</li> </ul>
14h45	<b>13.</b> Fin de la rencontre		

2024-09-30 / sd

bleu – points statutaires qui reviennent à toutes les rencontres du CVQ

## RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

### AVIS DE CONVOCATION

DATE Le lundi 23 septembre 2024, de 11 h 30 à 13 h

LIEU **Par vidéoconférence Teams**

RESPONSABLE LOGISTIQUE ET TACTIQUE France Desloges pour Stéphane Tremblay

#### PERSONNES CONVOQUÉES

##### MEMBRES RÉGULIERS

<input checked="" type="checkbox"/> Gérald R. Cutting	<input checked="" type="checkbox"/> André Forest	<input checked="" type="checkbox"/> Diane Gingras
<input type="checkbox"/> Jocelyne Faucher	<input checked="" type="checkbox"/> Jacques Fortier	

##### MEMBRE D'OFFICE

<input checked="" type="checkbox"/> Stéphane Tremblay, président-directeur général	
--	--

#### INVITÉE :

- France Desloges, conseillère-cadre à la DA-Affaires juridiques et publiques

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

Temps requis	Sujets	Type	Objectifs attendus
11 h 30 5 min	<b>1. Ouverture de la séance et constatation des présences</b> Responsable : Mme Diane Gingras		
11 h 35 5 min	<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> (Doc. J.) Responsable : Mme Diane Gingras	Dé	Adopter l'ordre du jour
11 h 40 5 min	<b>3. Lecture, approbation et suivis du compte rendu de la rencontre du 27 juin 2024</b> (Doc. J.) Responsable : Mme Diane Gingras	Dé	Approuver le compte rendu
11 h 45 10 min	<b>4. Suivis</b> (Doc. J.)	I	<b>Point 5 – Formulaire d'évaluation du PDG</b> Dépôt de l'évaluation finale du MSSS  <b>Reconnaissance des membres du C. A.</b>

Temps requis	Sujets	Type	Objectifs attendus
11 h 55 5 min	<b>5. Cadre supérieur</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	I	Informers les membres du cumul de fonctions d'un cadre supérieur
12 h 00 15 min	<b>6. Plan d'organisation (Doc. J.)</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	Di	Revenir sur les modifications souhaitées
12 h 15 15 min	<b>7. Santé Québec</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	I	Informers les membres de l'évolution des travaux
12 h 30 5 min	<b>8. Procédure des actes répréhensibles – Mise à jour (Doc. J.)</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	Dé	Déposer la mise à jour pour recommandation au C. A.
12 h 35 5 min	<b>9. Questions des membres pour séance plénière du conseil d'administration et point de présentation pour le prochain conseil d'administration</b> Responsable : Mme Diane Gingras	Di	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convenir du sujet éventuel à amener en présence pour discussion avec l'ensemble des membres du conseil d'administration</li> <li>- Déterminer le sujet que la présidente présentera en séance publique en suivi de la présente rencontre du comité de gouvernance et d'éthique</li> </ul>
12 h 40	<b>10. Divers</b>		
	<b>10.1 Rencontre des fondations ou d'une personne morale</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	I	Informers les membres des sujets discutés à la dernière rencontre des fondations
	<b>10.2 Rencontre du CUCI</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	I	Informers les membres des sujets discutés à la dernière rencontre du CUCI
	<b>10.3 Veille stratégique</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	I	Informers les membres des dossiers d'actualité
	<b>11. Clôture de la séance</b> Responsable : Mme Diane Gingras		

**SUJETS RÉCURRENTS**

2024-09-18

Instance : Conseil d'administration

Date : Le 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.2

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination de chefs de service ou de département		
<b>Responsable du dossier</b>	Dr Stéphane Tremblay	<b>Temps requis</b> 5 min.	
<b>Dossier présenté par</b>			
<b>Objectif de la présentation</b>	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Recommandation des nominations des chefs de services ou des chefs de Département au conseil d'administration.			
<b>Mise en contexte</b>			
<p>En conformité avec le plan d'organisation des départements et services médicaux, un comité de nomination est formé. Les conclusions de ce comité sont transmises au comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, afin de recommander la nomination du chef de département ou service.</p> <p><b>Le CMDP recommande au conseil d'administration les nominations suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la Dre Audrey-Anne Brousseau-Turcotte à titre de chef de département de médecine d'urgence pour un mandat de 4 ans débutant le 10 octobre 2024 et se terminant le 9 octobre 2028.</li> <li>- de la Dre Joanie Raïche à titre de chef intérimaire du service des approches intensives CHUS du département de psychiatrie pour un mandat du 30 septembre 2024 au 1er septembre 2025, en remplacement de Dre Marie-Michèle Tremblay.</li> </ul>			
<b>Consultation des instances</b>			
<b>Instance consultée</b>	<b>Date de la consultation</b>	<b>Principaux enjeux soulevés</b>	<b>Modifications/actions/solutions</b>
CMDP	2024-09-24		
CA	2024-10-10		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative aux nominations des chefs de service et chefs de département</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;</li> <li>- que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;</li> <li>- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;</li> <li>- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;</li> <li>- la recommandation du comité de nomination;</li> <li>- la recommandation du CMDP, le 24 septembre 2024 ;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>D'ADOPTER :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La nomination de la Dre Audrey-Anne Brousseau-Turcotte à titre de chef de département de médecine d'urgence pour un mandat de quatre ans, débutant le 10 octobre 2024 et se terminant le 9 octobre 2028.</li> <li>- La nomination de la Dre Joanie Raïche à titre de chef intérimaire du service des approches intensives CHUS du département de psychiatrie pour un mandat du 30 septembre 2024 au 1er septembre 2025, en remplacement de Dre Marie-Michèle Tremblay.</li> </ul>		
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Julie Letarte et Miguel Durand pour le CECMDP		Le 1 octobre 2024	

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.3

<b>Sujet du dossier</b>	Répertoire des conditions de travail pour les employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux		
<b>Responsable</b>	Yann Belzile	<b>Dossier présenté par</b>	Yann Belzile
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Procéder à l'adoption du Répertoire des conditions de travail pour les employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux afin de pouvoir mettre en application ces nouvelles conditions auprès du personnel visé au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>Les conditions de travail du personnel syndiqué du réseau de la santé et service sociaux sont négociées par les grandes instances syndicales nationales et le Comité patronal de négociation en santé et service sociaux (CPNSSS).</p> <p>Or, un certain nombre de nos employés ne sont pas représentés par les accréditations syndicales. Les conditions de travail de ce personnel sont donc régies par le <i>Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués ou des employés non syndicables (SNS ou NS) du réseau de la santé et des services sociaux</i>, dûment établi par le CPNSSS en collaboration avec le MSSS et le Secrétariat du conseil du trésor (SCT).</p> <p>Historiquement, les conditions de travail du personnel SNS ou NS entrent en vigueur à la suite des signatures des nouvelles conventions collectives par l'ensemble des accréditations syndicales. Or, cette année, bien qu'il n'y ait toujours pas d'entente de principe avec la FIQ, le Secrétariat du conseil du Trésor a entériné les conditions de travail des SNS et des NS. Nous avons donc reçu au cours des derniers jours, le Répertoire des conditions de travail révisé pour cette catégorie d'employés.</p> <p>Suivant les consignes reçues par le MSSS, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'entériner ce Répertoire par voie de résolution afin de permettre au CIUSSS de l'Estrie - CHUS de mettre en vigueur et en application ces nouvelles conditions de travail, au moment déterminé par le MSSS. De plus, cette adoption permettra et nous autorisera à procéder aux ajustements salariaux et aux différentes rétroactivités appropriées auprès du personnel concerné.</p>			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
Au CIUSSS de l'Estrie - CHUS, nous comptons près de 365 personnes salariées au sein de cette catégorie de personnel. Les conditions de travail sont au cœur de la préoccupation des employés qu'ils soient syndiqués ou non syndiqués. Une autorisation et résolution par les membres du CA nous permettra de régulariser leur dossier en même temps que certains autres employés. Nous comptons donc sur ce suivi afin d'améliorer la rétention de ce personnel et ainsi être en mesure de répondre aux besoins de l'utilisateur, ses proches et la population.			
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Faire approuver ce Répertoire et ces nouvelles conditions de travail par les membres du conseil d'administration afin de permettre une entrée en vigueur au moment déterminé par le MSSS.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Présentation aux membres du comité des ressources humaines et communications du CA via une consultation électronique	Yann Belzile	10 octobre 2024	
Présenter aux membres du conseil d'administration via le consentement de cette consultation électronique par les membres du CRHC	Stéphane Tremblay	10 octobre 2024	
Obtenir l'autorisation et l'extrait de résolution en suivi du conseil d'administration	France Desloges	Après le CA du 10 octobre 2024	
Communiquer l'adoption de ces nouvelles conditions de travail auprès du personnel visé (SNS ou NS)	Communication / Relation de travail	En octobre 2024	
Analyser les impacts et travaux pour mise en application	PRASE	En octobre – novembre 2024	
Versement des sommes dues, et ce, selon le soutien disponible via LOGIBEC	PRASE	À déterminer	
<b>Messages clés à transmettre</b>			
<b>Messages clés</b>	<b>Public cible</b>	<b>Échéancier</b>	

Le Répertoire des conditions de travail des SNS ou NS a été entériné et a obtenu l'approbation du CA en vue de l'entrée en vigueur au moment déterminé par le MSSS	SNS ou NS et leur gestionnaire	Octobre 2024
<b>Documents joints : Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués ou des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux – Disponible sur demande</b>		
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>
Yann Belzile		Le 10 octobre 2024
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>		
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>		
<b>Relative à l'adoption du Répertoire des conditions de travail pour les employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux.</b>		
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la négociation de ces conditions entre le Comité patronal de négociation en santé et services sociaux (CPNSSS), le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Secrétariat du conseil du trésor (SCT);</li> <li>- qu'une adoption et résolution par les membres du conseil d'administration est nécessaire pour établir une entrée en vigueur de ces conditions au sein du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;</li> <li>- que les employés syndicables non syndiqués et non syndicables sont en attente de cette adoption pour bénéficier des avantages et des modalités associés à la présente au même titre que les employés syndiqués SCFP, CSN et APTS dont la nouvelle convention collective est déjà en vigueur;</li> <li>- l'analyse et la recommandation des membres du comité des ressources humaines et communications du conseil d'administration;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>	
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>		
<b>D'ADOPTER :</b>	le Répertoire des conditions de travail pour les employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux.	

Instance : Conseil d'administration

Date : le 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.2.1

<b>Sujet du dossier</b>	Approbation de modifications au Règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes (CSF)		
<b>Responsable</b>	Sarah Bergeron, présidente CSF	<b>Dossier présenté par</b>	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Approbation de modifications au Règlement de régie interne du CSF (RGM-CA-02)			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>La <i>Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux</i> entrera en vigueur le 1er décembre 2024. Les conseils des sages-femmes (CSF) cesseront alors d'exister et seront fusionnés aux conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), formant ainsi des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens et sages-femmes (CMDPSF).</p> <p>Bien qu'il puisse paraître futile de modifier un règlement à quelques mois de la fusion du CSF au CMDPSF, le CSF souhaite tout de même procéder à ce changement afin de bien refléter la réalité et les besoins actuels du Conseil. En effet, le règlement a été adopté en 2016, soit avant que le point de services sage-femme de Granby ne soit créé; il ne tient donc pas compte de l'augmentation du nombre de sages-femmes en Estrie et des besoins de représentativité des sages-femmes pratiquant au point de services sage-femme de Granby.</p> <p>Nous souhaitons donc que cette nouvelle version de notre règlement de régie interne soit approuvée par le CA afin qu'elle puisse ensuite servir de point de départ dans les travaux entourant la fusion du CSF avec le CMDP.</p>			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
La modification du règlement de régie interne du CSF assurera une transition plus fluide vers la fusion du CMDPSF.			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		Poursuite des missions de l'évaluation de la qualité de l'acte et de la distribution appropriée des services	
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Le Conseil des sages-femmes a adopté en assemblée générale annuelle la proposition de modifications au Règlement de régie interne du CSF. Tel que prévu à l'article 7.2 du Règlement, il est requis que le conseil d'administration approuve ces modifications.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Approbation des modifications au règlement RGM-CA-02	Conseil d'administration	30 novembre 24	
<b>Messages clés à transmettre</b>			
<b>Messages clés</b>	<b>Public cible</b>	<b>Échéancier</b>	
Le règlement de régie interne du CSF doit être modifié avant la fusion du CMDPSF (1er déc).	CA	30 nov	
Des travaux seront nécessaires en 2024-2025 afin de procéder à la fusion du CMDPSF	CA		
<b>Documents joints</b> <input checked="" type="checkbox"/> Adopté en AGA CSF_Proposition modifications 2024_Règlement sur la Régie interne du CSF.pdf			
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Sarah Bergeron, présidente CSF		2024-08-28	

**RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)**

**PROJET DE RÉSOLUTION**

**RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DES SAGES-FEMMES**

- CONSIDÉRANT:**
- que le règlement n'a pas fait l'objet d'une révision depuis son adoption en 2016;
  - l'ouverture du point de services sage-femme à Granby en 2016;
  - les travaux à venir afin de procéder à la fusion du CMDPSF;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** la proposition de modifications au règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes, telle qu'elle a été adoptée par les membres du CSF lors de l'AGA du 12 juin 2024.

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour :9.2.2

<b>Sujet du dossier</b>	Certification – Pouvoir d'inspection			
<b>Responsable</b>	Frédéric Grondin, directeur adjoint à la qualité et à la sécurité des soins et des services	<b>Dossier présenté par</b>		
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi			
<p>Autoriser le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à mettre fin à la délégation de pouvoir d'inspection de M<sup>me</sup> Christina Vachon dans le cadre de la certification.</p> <p>Autoriser le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à déléguer M<sup>me</sup> Audrey Goyette, agente de planification, de programmation et de recherche (en remplacement de Mme Christina Vachon), à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i>.</p>				
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>				
<p>Madame Vachon occupe maintenant d'autres fonctions au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le Conseil d'administration avait entériné une telle délégation lorsqu'elle était répondante à la certification.</p> <p>La <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> introduit un processus de certification obligatoire de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables.</p> <p>Actuellement, la certification vise les résidences privées pour aînés et les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance. La Loi et les règlements afférents permettent d'assurer aux personnes qui y résident, des services sécuritaires et de qualité dans un milieu de vie acceptable.</p> <p>Parmi les fonctions reliées à la certification, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit s'assurer que l'exploitant met en place et maintient les exigences règlementaires et qu'il évite toute pratique ou situation susceptible de compromettre la santé ou la sécurité des personnes à qui il fournit des services.</p> <p>En vertu des articles 346.0.8 et 346.0.9, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS dispose d'un pouvoir d'inspection dans une ressource ou une résidence titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité, ainsi que dans tout autre lieu où seraient exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i>.</p>				
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'usager ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire				
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>				
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Communiquer l'information aux partenaires impliqués dans le dossier de la certification.		Frédéric Grondin	2024-10-31	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>		
Frédéric Grondin, directeur adjoint à la qualité et à la sécurité des soins et des services		18 septembre 2024		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>				
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>				
<b>Relative à la certification – Pouvoir d'inspection</b>				
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le départ de madame Christina Vachon de l'équipe de certification pour d'autres fonctions au sein de l'organisation.</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration.</li> </ul>			
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>				
<b>DE METTRE FIN :</b>	à son pouvoir d'inspection dans le cadre de la certification.			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>				
<b>Relative à la certification – Pouvoir d'inspection</b>				
<b>CONSIDÉRANT :</b>	- que, selon l'article 346.0.8 de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> (chapitre S-4,2), un CIUSSS a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour aînés;			

- que, selon l'article 346.0.9 de cette loi, une personne autorisée par le CIUSSS pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction;
- que les articles 346.0.8 et 346.0.9 précisent les fonctions reliées à l'identification et à la certification des résidences privées pour aînés et de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables;
- que, selon le premier alinéa de l'article 346.0.21 de la loi ainsi que le troisième alinéa de l'article 1 du Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (chapitre S-4.2, r. 0.1) entré en vigueur le 4 août 2016, ces fonctions de la loi s'appliquent à toute ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, à déléguer M<sup>me</sup> Audrey Goyette, agente de planification, de programmation et de recherche, à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Instance : Conseil d'administration

Date : le 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.1

<b>Sujet du dossier</b>	Registre des signataires autorisés RAMQ		
<b>Responsable</b>	Dr Mario Viens	<b>Dossier présenté par</b>	Louise Goulet
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Modifications au registre des signataires autorisés pour la RAMQ - CIUSSS de l'Estrie - CHUS			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>En vertu du <i>Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie</i>, la signature d'une personne dûment autorisée par l'établissement est obligatoire pour attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels.</p> <p>En raison de la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de la mise en place de sa nouvelle structure, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé (formulaire 1907) », document exigé par la RAMQ.</p> <p>Il est de l'obligation de l'établissement de faire suivre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) toute modification au niveau des signataires autorisés pour les installations sous sa gouverne.</p> <p>Il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes pouvant attester de l'exactitude des demandes de paiement, pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.</p> <p>La directrice des services professionnels a analysé la situation et émis une recommandation à cet égard.</p>			
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉSOLUTION</b>			
<b>Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;</li> <li>- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;</li> <li>- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;</li> <li>- la recommandation de la directrice des services professionnels;</li> <li>- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<b>Dre Frédéric Cloutier, chef de service, département de médecine générale, CHSLD et SAD au Val St-François</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHSLD de Richmond/12035, CLSC et centre d'hébergement de Valcourt/80835 et 11545, CLSC et centre d'hébergement de Windsor/80845 et 0450X, CLSC de Richmond/91332</li> </ul>			
De <b>retirer</b> les noms des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie –CHUS :			
<b>Dre Katherine Gosselin et Dre Sarah-Emmanuelle Daoust</b> à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2024			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHSLD de Richmond/12035, CLSC et centre d'hébergement de Valcourt/80835 et 11545, CLSC et centre d'hébergement de Windsor/80845 et 0450X, CLSC de Richmond/91332</li> </ul>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<b>Dr Mathieu Simard, chef de service, département de médecine générale, Centre de réadaptation Estrie</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de réadaptation Estrie/18393</li> </ul>			
De <b>retirer</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie –CHUS :			
<b>Dre Andréane Houle, chef de service, département de médecine générale, Centre de réadaptation Estrie</b> , à partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2024			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de réadaptation Estrie/18393</li> </ul>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<b>Dre Marie-Maud Morin, chef de service, département de médecine générale, CHSLD Granby</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital de Granby/0103X, CHSLD de Waterloo/0426X, CHSLD Marie-Berthe-Couture/15585, CHSLD Villa-Bonheur/12345, CLSC de Saint-Joseph/95322, CLSC de Waterloo/80975, CHSLD Leclerc/19505, CLSC Notre-Dame/0451X, CLSC Yvan-Duquette/93512, CRD de Granby/19653</li> </ul>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<b>Dre Judith Lafrance, chef de service, département de médecine générale, CLSC La Pommeraie (activités spécifiques)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins/0113X, CHSLD de Cowansville/15405, CHSLD de Farnham, incluant CHSLD Gérard-Harbec/12435, CHSLD de Sutton/28515, CLSC de Cowansville-du-Sud/95692, CLSC de Cowansville (Larouche)/81315, CLSC de Farham/90622, CLSC et centre d'hébergement de Bedford/0773X et 91142, CPSC – Main dans la main/81125, CLSC de Sutton/95312, GMF-U La Pommeraie/0824X</li> </ul>			

<p>D'<b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :</p> <p><b>Dre Isabelle Nicolas</b>, chef de service, département de médecine générale, SAD Granby</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins/0113X, CHSLD de Cowansville/15405, CHSLD de Farnham, incluant CHSLD Gérard-Harbec/12435, CHSLD de Sutton/28515, CLSC de Cowansville-du-Sud/95692, CLSC de Cowansville (Larouche)/81315, CLSC de Farham/90622, CLSC et centre d'hébergement de Bedford/0773X et 91142, CPSC – Main dans la main/81125, CLSC de Sutton/95312, GMF-U La Pommeraie/0824X</li> </ul>
<p>D'<b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :</p> <p><b>Dr Nima Marandi</b>, chef de service, département de médecine générale, GMF Bedford et GMF de Farham</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins/0113X, CHSLD de Cowansville/15405, CHSLD de Farnham, incluant CHSLD Gérard-Harbec/12435, CHSLD de Sutton/28515, CLSC de Cowansville-du-Sud/95692, CLSC de Cowansville (Larouche)/81315, CLSC de Farham/90622, CLSC et centre d'hébergement de Bedford/0773X et 91142, CPSC – Main dans la main/81125, CLSC de Sutton/95312, GMF-U La Pommeraie/0824X</li> </ul>
<p>D'<b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :</p> <p><b>Dre Joanie Raïche</b>, chef de service, département de psychiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CHUS Hôpital de Fleurimont/0116X, CHUS Hôtel-Dieu/0110X, Hôpital de Granby/0103X</li> </ul>
<p>D'<b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :</p> <p><b>Dre Magalie Angers</b>, chef de service, département de chirurgie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CHUS Hôpital de Fleurimont/0116X, CHUS Hôtel-Dieu/0110X, Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins/0113X, Hôpital de Granby/0103X, CSSS de Memphrémagog/0106X, CSSS du Granit/0112X, Centre médicaux spécialisés (CMS)/56134</li> </ul>
<p>D'<b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :</p> <p><b>Dre Laurence Perreault</b>, chef de service, périnatalité Haute-Yamaska</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hôpital de Granby/0103X, CHSLD de Waterloo/0426X, CHSLD Marie-Berthe-Couture/15585, CHSLD Villa-Bonheur/12345, CLSC de Saint-Joseph/95322, CLSC de Waterloo/80975, CLSC Notre-Dame/0451X, CLSC Yvan-Duquette/93512/CHSLD/Leclerc</li> </ul>
<p>D'<b>ajouter</b> les noms des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie-CHUS :</p> <p><b>Dre Suzanne Gosselin</b>, directrice adjointe DSP</p> <p><b>Dr Mario Viens</b>, directeur DSP</p> <p><b>Dr Adam Frenette</b>, directeur adjoint DSP</p> <p><b>Dre Marie-Hélène Lorient</b>, directrice adjointe DSP</p> <p><b>Dre Jacinthe Roy</b>, cheffe de service</p> <p><b>Dr Benoît Carignan</b>, chef de service</p> <p><b>Dre Pascale Chabot</b>, cheffe de service</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>MDA de Coaticook/19955</li> </ul>

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.1

<b>Sujet du dossier</b>	Démission d'un membre du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : Julie Ménard		
<b>Responsable</b>	Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Jocelyne Faucher
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Présentation de la démission de Mme Julie Ménard, scientifique médical, au sein du CÉR, et ce, en date du 6 aout 2024			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
Prendre acte de la démission de Mme Julie Ménard, scientifique médical, au sein du CÉR, et ce, en date du 6 aout 2024.			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.			
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Entériner la démission de Mme Julie Ménard, scientifique médical, au sein du CÉR, et ce, en date du 6 aout 2024.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Conseil d'administration	Jocelyne Faucher	2024-10-10	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Julie Tremblay		23 septembre 2024	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative à l'adoption de la démission de Mme Julie Ménard</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>D'ENTÉRINER :</b>	la démission de Mme Julie Ménard à titre de membre scientifique en date du 6 aout 2024.		

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.2

<b>Sujet du dossier</b>	Changement de statut d'un membre du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, Étienne Rousseau.		
<b>Responsable</b>	Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Mme Jocelyne Faucher
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Recommander au CA le changement de statut de M. Étienne Rousseau, spécialiste médical, au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
Présenter le changement de statut de M. Étienne Rousseau à partir du 1er janvier 2025, jusqu'à son renouvellement de mandat le 23 février 2026. Passant du statut régulier à substitut			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.			
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Recommander au conseil d'administration le changement de statut de M. Étienne Rousseau, comme membre scientifique substitut au sein du CÉR.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	✓
Conseil d'administration	Jocelyne Faucher	2024-10-10	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Julie Tremblay		23 septembre 2024	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative à l'adoption du changement de statut de M. Étienne Rousseau</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>D'ENTÉRINER :</b>	le changement de statut de M. Étienne Rousseau, passant de statut régulier à substitut, à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au renouvellement de son mandat le 23 février 2026.		

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.3

<b>Sujet du dossier</b>	Renouvellement de mandat d'un membre du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS Mme Roxanne Bournival			
<b>Responsable</b>	Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Jocelyne Faucher	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi			
Recommander au conseil d'administration le renouvellement du mandat de Mme Roxanne Bournival comme membre régulière, Scientifique médicale				
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>				
Présenter le renouvellement de mandat au sein du CÉR. Période de 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Roxanne Bournival, Scientifique médicale (du 18 décembre 2024 au 18 décembre 2027)</li> </ul>				
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>				
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.				
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>				
Recommander au CA le renouvellement du mandat de Mme Roxanne Bournival, comme Scientifique médicale				
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>				
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	✓
Conseil d'administration		Jocelyne Faucher	2024-10-10	
<b>Fiche produite par</b>				
Julie Tremblay		7 mars 2024		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>				
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>				
<b>Relative à l'adoption du renouvellement de mandat pour trois ans de Mme Roxanne Bournival</b>				
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>			
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>				
<b>D'ENTÉRINER :</b>	le renouvellement de mandat CÉR de Mme Roxanne Bournival comme membre scientifique médicale 18 décembre 2024 au 18 décembre 2027.			

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.4

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination de deux nouveaux membres au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, M. Justin Deschamps et M. Philippe Echelard.		
<b>Responsable</b>	Pr Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Mme Jocelyne Faucher
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Recommander au CA les nominations de M. Justin Deschamps à titre de membre scientifique – médical et de M. Philippe Echelard à titre de membre scientifique – médical au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
Candidature de M. Justin Deschamps comme nouveau représentant scientifique – médical au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 10 octobre 2024 au 10 octobre 2027).			
Candidature de M. Philippe Echelard comme nouveau représentant scientifique – médical au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 10 octobre 2024 au 10 octobre 2027).			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.			
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Recommander au CA la nomination de M. Justin Deschamps et M. Philippe Echelard comme nouveaux représentants scientifique – médical au sein du CÉR.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>
Conseil d'administration		Jocelyne Faucher	2024-10-10
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Julie Tremblay		23 septembre 2024	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative à l'adoption de la nomination de nouveaux membres au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>- l'accord des membres conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>D'ENTÉRINER :</b>	les nominations de M. Justin Deschamps et M. Philippe Echelard, comme membres scientifiques - médical au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 10 octobre 2024 au 10 octobre 2027).		

Instance : Conseil d'administration

Date : 10 octobre 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.2

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination d'une nouvelle chercheuse et d'un nouveau chercheur au sein du CRCHUS		
<b>Responsable</b>	André Carpentier	<b>Dossier présenté par</b>	Jocelyne Faucher
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Entériner l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire clinicienne de Dre Jessica Ruel-Laliberté et de chercheur universitaire de Jonathan Smith.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>Le Centre de recherche du CHUS souhaite soumettre la nomination d'une nouvelle chercheuse et d'un nouveau chercheur.</p> <p>Dre Jessica Ruel-Laliberté est gynécologue-obstétricienne au département d'obstétrique-gynécologie de l'UdeS. Elle possède une surspécialité en gynécologie oncologique. Elle se spécialise dans le domaine des cancers gynécologiques et s'intéresse particulièrement à l'étude du cancer du col et à l'individualisation des traitements des cancers selon le profil moléculaire des patientes.</p> <p>Jonathan Smith est professeur-chercheur au département d'enseignement au préscolaire et au primaire de l'UdeS. Il se spécialise dans le domaine de la motivation scolaire, des relations et à certains indicateurs de la santé mentale des enfants. Il a également un intérêt pour les questions touchant à leur apprentissage et leur développement.</p>			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et au mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.			
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Présenter la candidature au CA de Dre Jessica Ruel-Laliberté, chercheuse universitaire, et de Jonathan Smith, chercheur universitaire.			

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)			
Actions	Responsable	Échéancier	✓
Conseil scientifique du CRCHUS	André Carpentier	2024-09-11	✓
Présentation au CA	Jocelyne Faucher	2024-10-10	
Fiche produite par		Dernière mise à jour le	
Hélène Ladouceur		2024-09-23	

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)	
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>	
Relative à la nomination de Dre Jessica Ruel-Laliberté, à titre de chercheuse universitaire et de M. Jonathan Smith, à titre de chercheur universitaire du Centre de recherche du CHUS	
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;</li> <li>- que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>	
<b>D'ENTÉRINER :</b>	l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire de Dre Jessica Ruel-Laliberté et de chercheur universitaire de M. Jonathan Smith.